



Parcs  
Canada

Parks  
Canada



Réserve de parc national du Canada

# de l'Archipel-de-Mingan

## Plan directeur 2014



Canada 



# La Charte de Parcs Canada

## NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

## NOTRE RÔLE

Gardiens, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Guides, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

Partenaires, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

Conteurs, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

## NOTRE ENGAGEMENT

Protéger, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

Faire découvrir la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

Servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.



Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan  
Unité de gestion de Mingan

1340, rue de la Digue  
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0  
Canada

Tél. : 418 583-3331  
Sans frais : 1 888 773-8888  
Téléscripteur (ATS) : 1 866 787-6221  
Télec. : 418 538-3595

Adresse électronique : [information@pc.gc.ca](mailto:information@pc.gc.ca)  
[www.pc.gc.ca/mingan](http://www.pc.gc.ca/mingan)

Catalogue avant publication de Bibliothèque et Archives Canada  
Parcs Canada  
Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan : plan directeur  
Publication aussi en anglais sous le titre : Mingan Archipelago National Park Reserve of Canada management plan  
Comprend des références bibliographiques  
ISBN : 978-1-100-98475-9  
No de catalogue : R61-73/2012F

Imprimé sur du papier 50% recyclé

Photos de la page couverture  
Sens horaire à partir du haut à gauche : Cypripède jaune variété à pétales plats, représentants de Nutashkuan et de Parcs Canada, station de phare de la Petite île au Marteau, visite à l'île Quarry ©Parcs Canada



## Avant-propos

Fort de ses 100 ans, le réseau des lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation géré par Parcs Canada offre aux Canadiennes et aux Canadiens, de même qu'aux visiteurs de partout dans le monde, la possibilité de profiter pleinement de notre merveilleux pays et d'y vivre des expériences exceptionnelles.

Du plus petit parc national au lieu historique national le plus couru, en passant par l'aire marine nationale de conservation la plus vaste, chacun des trésors nationaux du Canada multiplie les possibilités d'apprécier le patrimoine historique et naturel de notre pays. Ces lieux constituent des sources d'inspiration, de détente, d'apprentissage et de découverte.

En élaborant nos plans d'avenir, nous avons le souci constant de favoriser la création de liens durables avec notre patrimoine et d'encourager des moyens de profiter de nos lieux protégés tout en les préservant pour les générations à venir.

La vision de notre gouvernement est de promouvoir une culture de conservation du patrimoine au Canada en protégeant ces endroits irremplaçables et en offrant aux citoyens des possibilités exceptionnelles de tisser des liens personnels avec notre patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Je suis très reconnaissante envers les nombreuses personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan, en particulier l'équipe dévouée de Parcs Canada, ainsi que tous les organismes locaux et les personnes qui ont fait preuve d'enthousiasme, de travail acharné, d'esprit de collaboration et d'un sens extraordinaire de l'intendance.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, c'est avec plaisir que j'approuve le plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan.

**Leona Aglukkaq**

Ministre de l'Environnement et ministre responsable de  
Parcs Canada



# Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan

## RECOMMANDATIONS

RECOMMANDÉ PAR :

---

Alan Latourelle  
Directeur général de l'Agence  
Parcs Canada

---

Robin Lessard  
Directeur  
Unité de gestion de Mingan  
Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan  
Parcs Canada



# Remerciements

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à la réalisation de ce plan directeur :

## **Les membres du comité de planification de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan :**

Robin Lessard, directeur, Unité de gestion de Mingan  
Stéphanie Cloutier, gestionnaire des relations externes, Unité de gestion de Mingan  
Marlène Arsenault, gestionnaire de l'expérience du visiteur, Unité de gestion de Mingan  
Julie Valcourt, gestionnaire de la conservation des écosystèmes, Unité de gestion de Mingan  
Michèle Boucher, agente de liaison, Unité de gestion de Mingan  
Charlotte Cormier, coordonnatrice des consultations publiques, Unité de gestion de Mingan  
Denis Dufour, gestionnaire des opérations de planification  
Yves Picard, gestionnaire en engagement, consultation et négociation de traités

## **Les principaux collaborateurs à Parcs Canada**

Michel Carrier, gestionnaire intérimaire, en conservation des écosystèmes  
Daniel Gosselin, analyste principal en sciences sociales  
Lise Cyr, chargée de projet, relations externes et de l'expérience du visiteur  
Alain Gelly, historien  
Jacques Guimond, archéologue  
Yann Troutet, chef d'équipe écologiste de l'Unité de gestion de Mingan  
Nancy Dénommée, agente en gestion des ressources de l'Unité de gestion de Mingan

## **Le Comité de l'expérience pilote de participation réelle portant sur la révision du plan directeur**

Regroupement Petapan inc.  
Mathias Mestenameo, Francis Malec, Gaston Kaltush et Alain Wapistan, représentants de la Première Nation de Nutashkuan  
Vincent Gerardin, coordonnateur pour le Regroupement Petapan inc.  
Des représentants de Parcs Canada et du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada

## **Nous remercions aussi :**

Les membres du comité de suivi de la réserve de parc, les membres des Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit ainsi que toutes les personnes et organismes qui ont participé à la consultation publique.



## Résumé

Ce plan directeur présente une nouvelle vision d'avenir, des stratégies clés et un plan d'action pour la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Le plan vise notamment le renforcement des liens avec les Premières Nations du territoire, l'amélioration de la notoriété nationale et internationale de la réserve de parc afin d'augmenter la fréquentation, tout en préservant les écosystèmes et les ressources culturelles. Enfin, le plan jette les bases pour la protection et la mise en valeur du secteur Est de la réserve de parc en concertation avec la communauté innue de Nutashkuan et les intervenants municipaux et régionaux.

Trois stratégies clés et une approche de gestion par secteur ont été développées afin de répondre aux principaux défis que la réserve de parc doit relever dans les prochaines années. Chacune intègre les différents volets du mandat de Parcs Canada, soit la protection, l'expérience du visiteur et l'éducation du public. Pour chaque stratégie clé, des objectifs, des actions à mettre en place et des cibles à atteindre ont été élaborés. Un plan d'action est aussi intégré au document.

1. Une relation distincte avec les Premières Nations
2. Une réserve de parc de renommée nationale et internationale
3. Une réserve de parc qui fait la fierté régionale
4. Une approche de gestion spécifique au secteur est

Le plan directeur prévoit le maintien du zonage du territoire en vigueur. La réserve de parc pourrait toutefois le modifier dans le contexte d'acquisition de nouvelles connaissances ou d'une offre d'expérience du visiteur renouvelée, notamment dans le secteur est.

Les efforts qui seront déployés au cours des prochaines années permettront d'obtenir des résultats concrets et d'améliorer plusieurs aspects de la gestion de la réserve de parc ainsi que d'atteindre les objectifs de rendement de Parcs Canada.

Toutes ces initiatives créeront une synergie permettant de stimuler l'attachement des résidents de la région de la Minganie et de la population en général envers la réserve de parc, et ainsi d'en garantir la pérennité.



# Table des matières

Avant-propos .....	4
Remerciements.....	6
Résumé .....	7
Table des matières.....	8
Introduction.....	10
1. Raison d'être et importance de la réserve de parc .....	10
Le secteur ouest.....	12
Le secteur est.....	15
2. Contexte de planification.....	15
2.1 Résumé du rapport sur l'état de la réserve de parc .....	15
2.2 Les principales réalisations du plan directeur de 2005 .....	16
2.3 La collaboration avec les Premières Nations.....	16
2.4 La collaboration avec le milieu .....	17
2.5 Les espèces en péril.....	17
2.6 La surveillance de l'intégrité écologique .....	17
2.7 L'expérience du visiteur .....	18
2.8 Les relations externes .....	18
2.9 L'engagement des intervenants et des partenaires .....	19
2.10 Les principaux défis .....	19
3. Une nouvelle vision .....	20
4. L'approche de gestion retenue .....	21
4.1 Les stratégies clés .....	21
4.1.1 Une relation distincte avec les Premières Nations .....	21
4.1.2 Une réserve de parc de renommée nationale et internationale.....	22
4.1.3 Une réserve de parc qui fait la fierté régionale .....	25
4.1.4 Une approche de gestion spécifique au secteur est .....	26
4.2 Les activités récurrentes .....	29
5. Le plan d'action et les priorités d'intervention .....	30
6. Le zonage du territoire .....	34
Zone 1 : Préservation spéciale.....	34
Zone 2 : Milieu sauvage .....	34
Zone 3 : Milieu naturel.....	35
6.1 Le zonage du secteur est.....	35
6.2 Les orientations en matière de zonage .....	35



7. Résumé de l'évaluation environnementale stratégique .....	39
7.1 La conformité.....	39
7.2 La portée.....	39
7.3 L'évaluation des effets potentiels des actions de gestion .....	39
7.4 Les mesures d'atténuation visant à éliminer ou à minimiser les effets négatifs .....	40
7.5 Les effets résiduels .....	41
7.6 L'évaluation des effets cumulatifs potentiels des actions de gestion du plan directeur.....	41
7.7 Le suivi.....	41
7.8 Évaluation environnementale nécessaire.....	41
7.9 L'évaluation des conséquences globales.....	41
7.10 Conclusion .....	41
Références bibliographiques .....	42
Note au lecteur.....	42
Glossaire .....	43



# Introduction

Parcs Canada gère des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation au nom des Canadiens. L'Agence est fière de ces lieux patrimoniaux; elle les protège et les met en valeur pour le bénéfice et le plaisir des Canadiens tout en s'assurant qu'ils demeurent intacts pour les générations présentes et futures. La Loi sur les parcs nationaux du Canada (2000) et la Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998) obligent Parcs Canada à produire un plan directeur pour chaque endroit patrimonial sous sa responsabilité. Ce plan directeur est le principal document pour lequel la réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan doit rendre des comptes au public canadien. Il a été approuvé et déposé au Parlement par le ministre de l'environnement.

Le plan directeur est rédigé à l'issue de consultations auprès des employés, des communautés innues du territoire, du comité de suivi, des partenaires et du public. Les consultations permettent aux intervenants d'exercer une voix efficace dans l'élaboration des orientations futures de la réserve de parc.

Le plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan fournit un cadre pour la prise de décisions. Il décrit comment Parcs Canada, les communautés innues, les intervenants et le public en général travailleront ensemble pour gérer la réserve de parc dans les années à venir. Il définit une direction claire et stratégique pour la gestion de la réserve de parc en présentant une vision pour les 15 prochaines années, des stratégies clés, des objectifs et un plan d'action.

Ce plan directeur contribue à la réalisation de la vision de Parcs Canada, qui s'énonce comme suit : « Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada. »

Les orientations de gestion présentées dans ce plan directeur s'assurent que les mesures prises sont conformes au mandat, lois et politiques de Parcs Canada. Le plan directeur démontre également l'utilisation efficace des fonds publics dans la gestion de la réserve de parc en fournissant les moyens de surveillance et de mesure de l'efficacité des actions. Il guidera l'élaboration du plan d'affaire annuel de la réserve de parc.

La réserve de parc produira un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la réalisation de son plan directeur. Ceci permettra un échange continu avec les partenaires et les intervenants dans le cadre des travaux du comité de suivi de la réserve de parc.

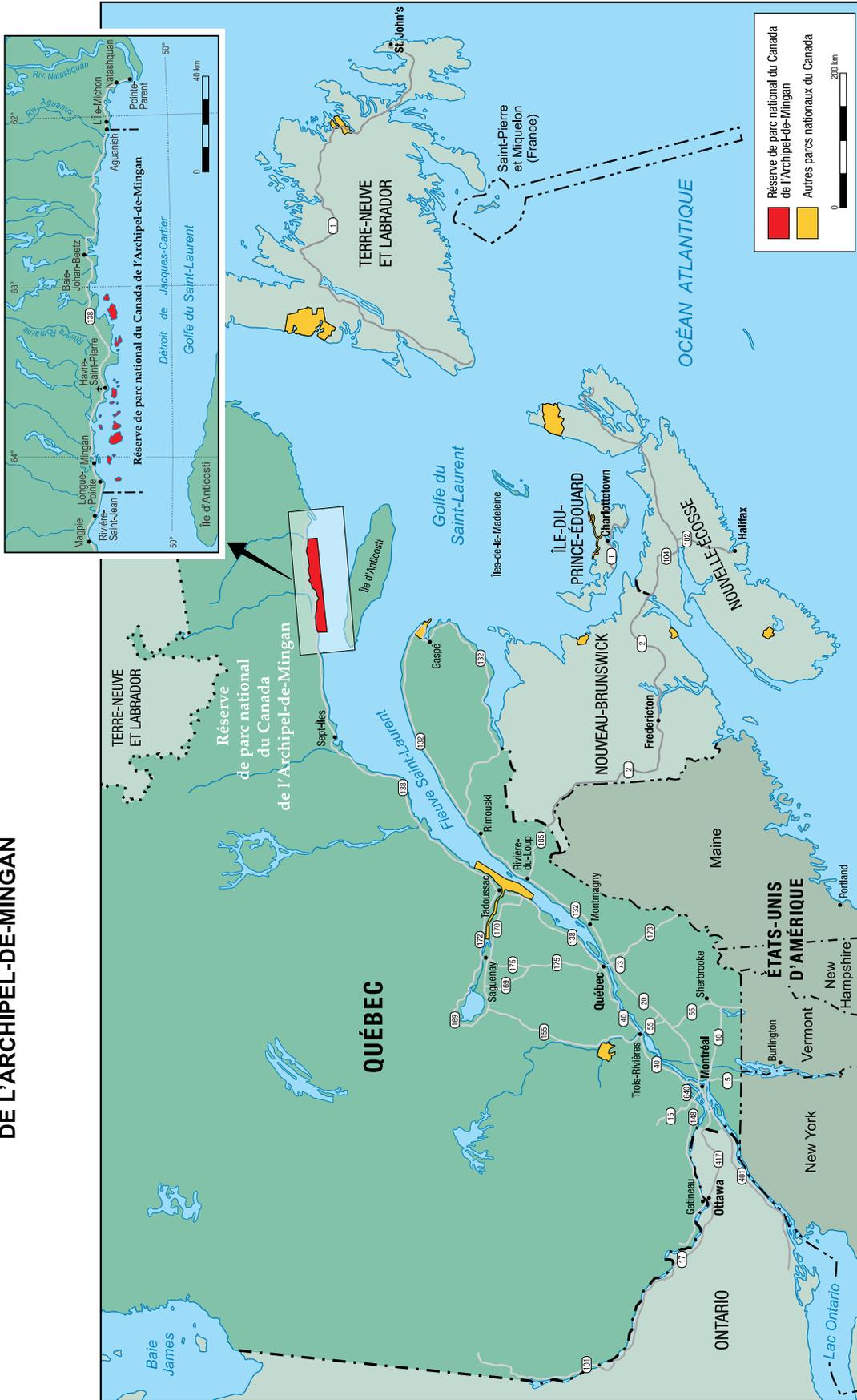
## 1. Raison d'être et importance de la réserve de parc

Depuis sa création, en 1984, la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan vise la sauvegarde d'un exemple représentatif de la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est au sein du réseau des parcs nationaux du Canada. Le secteur est de la réserve de parc appartient à la région boréale de la côte est, soit la partie la plus orientale du Bouclier canadien.

La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan est située dans l'est du Québec, le long de la rive nord du golfe du Saint-Laurent, entre l'île d'Anticosti et la Moyenne-Côte-Nord. Ce territoire insulaire d'environ 100 km<sup>2</sup> comprend une vingtaine d'îles et quelque 1000 îlots qui s'étendent sur une distance de plus de 150 km entre l'île aux Perroquets, à l'ouest, et la rivière Aguanish, à l'est.



**LOCALISATION DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL  
DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN**





La réserve de parc est située face à cinq agglomérations côtières: Longue-Pointe-de-Mingan, la Première Nation d'Ekuanitshit (Mingan), Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz et Aguanish, pour une population totale d'environ 4500 habitants. Quoique la Première Nation de Nutashkuan (Pointe-Parent) ne soit pas directement face à la réserve de parc, la Première Nation a un lien étroit avec le secteur est, étant donné l'acceptation par le Canada, en 1979, de la revendication territoriale globale des Innus. De plus, la réserve de parc est située en grande partie à l'intérieur du Nitassinan de Nutashkuan, tel que présenté dans l'Entente de principe d'ordre général (EPOG).

La réserve de parc se démarque à l'échelle du pays, notamment par la plus grande concentration de monolithes d'érosion au Canada, par la présence de sites fossilifères importants et par des milieux écologiques uniques.

La conjugaison du climat boréal maritime, de la nature à la fois calcaire et ignée de l'assise rocheuse, et de l'influence de la mer contribue à favoriser la présence de plusieurs éléments floristiques originaux de par leur rareté ou leur répartition. Dans un décor dominé par le sapin baumier, quelque 488 espèces de plantes vasculaires, 315 espèces de bryophytes (mousses et hépatiques) et plus de 190 espèces de lichens confèrent un caractère diversifié à la végétation. La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan constitue un site exceptionnel pour la présence de plantes rares dans l'est du Canada. Certaines espèces contribuent d'ailleurs à la renommée de la réserve de parc, tels le chardon de Mingan, le pissenlit du Saint-Laurent et le cyripède œuf-de-passereau.

De plus, quelque 200 espèces d'oiseaux fréquentent la réserve de parc. Dès le printemps, des passereaux et des oiseaux de proie occupent l'intérieur des îles. Plus de 80 000 oiseaux marins coloniaux y nichent, dont les plus grandes concentrations de sternes et d'eiders à duvet du golfe du Saint-Laurent. On retrouve deux refuges d'oiseaux migrateurs dans les limites de la réserve de parc : les refuges de Betchouanes et de Watshishou. La réserve de parc reçoit également la visite de milliers d'oiseaux de rivage en migration durant l'été, notamment celle du bécasseau maubèche, une espèce qui est désignée en voie de disparition sur la liste du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) depuis juillet 2012. L'isolement, occasionné par le milieu insulaire, limite la présence des mammifères terrestres. Malgré cela, plus de 20 espèces y vivent. Les plus communément rencontrées sont le renard roux et le lièvre d'Amérique. Les eaux limitrophes de la réserve de parc sont fréquentées par des mammifères marins, représentés principalement par deux espèces de baleines et trois espèces de phoques.

L'histoire humaine de la région minganienne, intimement reliée aux écosystèmes insulaires et marins, témoigne de la présence des Autochtones, des Européens (Basques, Français et Jerseyais), des Acadiens et des Canadiens. Aujourd'hui encore, les communautés locales, dotées de riches cultures, vivent en étroite relation avec l'environnement de la réserve de parc. Elles utilisent principalement les îles à des fins récréatives et y pratiquent quelques activités traditionnelles, comme le colletage du lièvre et le camping.

## Le secteur ouest

Le secteur ouest de la réserve de parc s'étend de l'île aux Perroquets à l'île Sainte Geneviève, et se distingue par son assise rocheuse sédimentaire. Le paysage du secteur ouest résulte de l'érosion de strates rocheuses calcaires. Il se compose de bas reliefs parsemés d'anciennes plages soulevées, de falaises marines mortes, de spectaculaires monolithes d'érosion et de falaises vives sculptées par la mer. Ces formations rocheuses, lambeaux des basses-terres du Saint-Laurent, sont âgées de près de 450 millions d'années. Le secteur compte également plusieurs fossiles, dont certains sont parmi les premiers récifs coralliens. La faune et la flore y sont relativement riches, la grande taille des îles permettant une variété d'habitats. Le refuge d'oiseaux migrateurs de Betchouanes se situe dans ce secteur.

Sur la terre ferme, l'accueil et l'orientation des visiteurs se font à partir des centres d'accueil et d'interprétation situés à Longue-Pointe-de-Mingan (en partenariat avec la Station de recherche des îles Mingan) et à Havre-Saint-Pierre (en partenariat avec la municipalité de Havre-Saint-Pierre). Les services d'accueil et d'information y sont offerts du début de juin à la mi-septembre.

Dans l'archipel de Mingan, treize îles sont dotées d'installations, la moitié d'entre elles proposant des activités aux visiteurs d'un jour et aux campeurs (individuels ou en groupes). La randonnée pédestre se pratique sur le littoral des îles, de même que sur des sentiers aménagés. La Petite île au Marteau est accessible aux personnes à mobilité réduite accompagnées. L'île aux Perroquets et la Petite île au Marteau comprennent une station de phare.

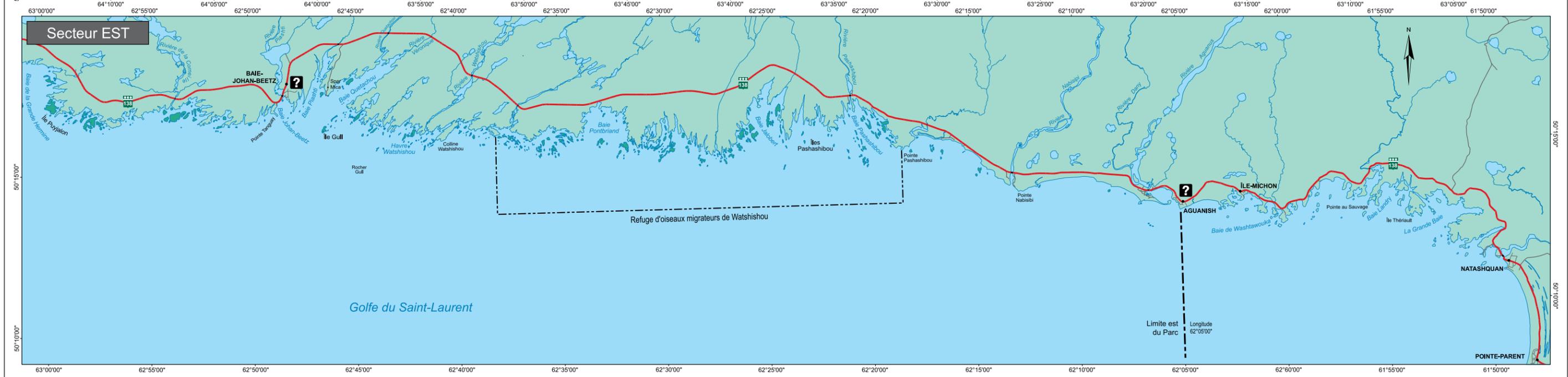
L'ensemble des îles où sont offerts des activités et services sont desservies par des transporteurs maritimes privés reconnus par Parcs Canada selon des ententes précisant les modalités d'exploitation et des horaires prédéterminés. Certains offrent des départs à partir de Havre-Saint-Pierre, tandis que d'autres le font à partir de Longue-Pointe-de-Mingan.



**UTILISATIONS ACTUELLES**  
**RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA**  
**DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN**

**CURRENT USE**  
**MINGAN ARCHIPELAGO**  
**NATIONAL PARK RESERVE OF CANADA**

**E ITAPASHTAKANIT ANUTSHISH**  
**NE PAK, KANATA ASSIT, KA ISHINIKATAKANITI**  
**EKUANITSHIU-MINISHTIKUA**



<p>--- Limite de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan          Boundary of Mingan Archipelago National Park Reserve of Canada          Nete eshpishat ne pak ka ishnikataniiti Ekuanitshiu-minishtikua</p> <p>--- Refuge d'oiseaux migrateurs          Migratory Bird Sanctuary          Anite teueht missipat(shishipat) kie nishkat</p>	<p> Centre d'accueil et d'interprétation          Visitor Reception and Interpretation Centre          Mitshuap ka ashuapamakaniht maniteuat kie ka uapatianiakaniht tshekuanu</p> <p> Départ ou escale des bateaux          Tour Boat Departure or Stop          Uet tshishipaniht kie akumuht ishkueteu-utat</p> <p> Débarcadère          Wharf          Pakupeutshikan</p> <p> Marina          Marina          Akumunan</p>	<p> Mouillage pour bateaux de plaisance          Pleasure Craft Anchorage Area          Ka akumuht ishkueteu-utissat</p> <p> Abri d'urgence          Emergency Shelter          Mitshuap ka akushimunanit</p> <p> Poste de garde          Warden Station          Mitshuap ka nakatuapassenant</p> <p> Phare          Lighthouse          Katepuatitshet</p>	<p> Belvédère          Lookout          Anite e ashtieshkuishinanit</p> <p> Sentier pédestre          Hiking Trail          Meshkanau tshe papamutenanit</p> <p> Bureau administratif          Administrative Office          Mashinaikanitshuap ka tshitapakaniti mashinaikana</p> <p> Camping          Camping          E kutikuninanit</p>	<p> Camping traditionnel pour résidents          Traditional Camping for Residents          Tshe kutikunihit auentshenat miam ueshkat</p> <p> Camping de groupe          Group Camping          Tshe kutikunihit mitshet auentshenat</p> <p> Aire de pique-nique          Picnic Area          Anite tshe mitshishunanit</p> <p> Abri-cuisine          Kitchen Shelter          Mitshishutshuap</p>	<p> Toilette          Washroom          Mishiutshuap</p> <p> Activités d'interprétation          Interpretive Activities          Tshekuan eshi-uapatiniuenanit</p> <p> Accès aux personnes handicapées          Access for Disabled People          Tshe ishi-pitushet ka massishisht auentshenat</p>	<p> Parcs Canada          Parks Canada</p> <p>Projection cartographique Mercator Transverse Modifiée          Système de référence géodésique NAD83</p> <p>0 1 2 4 6 8 km</p>
--	--	--	---	---	--	---





## Le secteur est

Le secteur est comprend les îles et îlots situés à l'est de la Petite île Sainte-Geneviève jusqu'à la rivière Aguanish. Ces îles, appartenant au Bouclier canadien, présentent de grandes surfaces de roches cristallines exposant une diversité de phénomènes géologiques et géomorphologiques. Les paysages se distinguent par de nombreux îlots granitiques de petite superficie et de faible élévation occupés principalement par la lande, un des milieux les plus fragiles de la réserve de parc.



Secteur est

© Parcs Canada

Le secteur est présente un couvert végétal typique des régions plus nordiques. Souvent dépourvus d'arbres, les îles et îlots sont dominés par une végétation basse contribuant à l'ambiance exceptionnelle régnant dans le secteur, élément important de l'expérience du visiteur. Moins diversifiée, la flore de ce secteur compte malgré tout une trentaine d'espèces qui ne se retrouvent pas sur les îles sédimentaires du secteur ouest. Créé en 1925 pour protéger les colonies d'oiseaux marins nicheurs, le refuge d'oiseaux migrateurs de Watshishou occupe une grande partie du secteur est. On y retrouve une grande abondance d'oiseaux marins nicheurs : eiders à duvet, sternes, goélands et cormorans.

Deux bureaux d'information touristique, situés dans les villages de Baie-Johan-Beetz et d'Aguanish, gérés en partenariat avec les municipalités, permettent l'accueil et l'orientation des visiteurs dans le secteur. Aucun service n'est offert aux visiteurs pour la découverte autonome ou organisée des îles et îlots du secteur est. Néanmoins, celui-ci représente un potentiel d'expériences à offrir aux visiteurs en collaboration avec le milieu et la communauté innue de Nutashkuan. Cette dernière accorde une importance particulière à ce secteur de leur Nitassinan.

## 2. Contexte de planification

### 2.1 Résumé du rapport sur l'état de la réserve de parc

Dans le cadre de la révision du plan directeur, un rapport sur l'état de la réserve de parc a été réalisé en 2011. Ce rapport fournit une indication de l'état actuel de l'aire protégée en ce qui a trait aux résultats attendus en matière de conservation des ressources patrimoniales, de relations externes et d'expérience du visiteur. Il précise aussi ce qui a été fait pour maintenir ou améliorer cet état ainsi que les principaux résultats obtenus à la suite de l'application des mesures de gestion du plan directeur de 2005.

Les principales constatations qui ressortent du rapport sur l'état de la réserve de parc sont les suivantes :

- Jusqu'à présent, la forêt est le seul écosystème où l'on a pu établir le niveau d'intégrité écologique parmi les cinq écosystèmes retrouvés dans la réserve de parc, soit la forêt, le milieu côtier, les landes, les milieux humides et l'archipel précambrien. L'état de la forêt a été jugé bon et a tendance à être stable. L'état du milieu côtier, des landes et des milieux humides n'a pu être établi car plusieurs mesures n'ont pas encore été mises en place. De plus, les mesures pour évaluer l'état de l'archipel précambrien n'ont pas encore été définies.
- L'état des ressources culturelles et les méthodes de gestion mises en place pour leur conservation ont été qualifiés de passables.
- Au chapitre des relations externes, les clientèles sont bien connues (groupes scolaires et communautés locales). Cependant, des objectifs et des moyens doivent être élaborés pour mieux joindre ces clientèles, de même que celles des grands centres urbains, afin qu'elles apprécient et qu'elles appuient le mandat des endroits patrimoniaux administrés par Parcs Canada. Du côté de l'engagement des intervenants et des partenaires, les publics cibles sont définis et la réserve de parc bénéficie d'un soutien important.
- La fréquentation totale de la réserve de parc se chiffrait à 34 874 visites en 2009. Le nombre de visiteurs-touristes est passé d'environ 20 000 en 2005 à environ 16 000 en 2009, confirmant une tendance à la baisse qui se faisait sentir depuis 2003. En ce qui a trait à la fréquentation attribuable aux résidents de la Minganie, celle-ci a crû considérablement entre 1997 et 2009 et représente maintenant 18 810 visites par année. Les visiteurs sont très satisfaits de l'ensemble de leur visite, du personnel, des activités et des services offerts.



## 2.2 Les principales réalisations du plan directeur de 2005

Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre du plan directeur de 2005. La plupart des actions ont été exécutées en collaboration avec des organismes régionaux. Les principales réalisations des cinq dernières années sont notamment :

- La réalisation de l'exposition Des îles à la mer et l'amélioration des infrastructures d'accueil au Centre d'accueil et d'interprétation de Longue-Pointe-de-Mingan en concertation avec la station de recherche des îles Mingan.
- La mise en place d'une infrastructure d'accueil et d'interprétation à l'intérieur d'un bâtiment multifonctionnel (Portail Pélagie-Cormier) en partenariat avec la municipalité et l'administration portuaire de Havre-Saint-Pierre.
- La mise en place de services d'accueil dans les municipalités de Baie-Johan-Betz et d'Aganish (pôles d'accueil et d'information conjoints dans le secteur est).
- L'élaboration et le début de la mise en œuvre d'un programme scientifique de surveillance de l'intégrité écologique dans le but de statuer sur l'état des principaux écosystèmes de la réserve de parc.
- L'accueil de navires de croisières internationales au port de Havre-Saint-Pierre.
- La réhabilitation de la station de phare de la Petite île au Marteau.
- La création d'un poste d'agent de liaison visant à accroître les échanges et la collaboration avec les Premières Nations du territoire.
- La présentation d'activités sur la culture innue avec la Première Nation d'Ekuanitshit.
- La construction de la Maison de la culture innue à Ekuanitshit.

## 2.3 La collaboration avec les Premières Nations

Le territoire de la réserve de parc possède un statut de réserve à vocation de parc national puisqu'il fait l'objet de revendications territoriales de la part des Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit.

Depuis près de 30 ans, la Première Nation de Nutashkuan négocie les effets et modalités d'exercice de leurs droits ancestraux, y compris de leur titre aborigène, sur un territoire qui a été cartographié et décrit dans l'Entente de principe d'ordre général, signée notamment par la Première Nation de Nutashkuan, le Canada et le Québec en mars 2004. Le Nitassinan de la Première Nation de Nutashkuan s'étend sur une partie de la réserve de parc. Ce contexte est favorable pour tisser des liens et développer une étroite collaboration avec les Innus de Nutashkuan pour la mise en valeur de la réserve de parc, et plus particulièrement, celle du secteur est.



Représentants de Nutashkuan et de Parcs Canada

Un chapitre de l'Entente de principe d'ordre général concerne spécifiquement la réserve de parc. Il prévoit notamment la création du parc national de l'Archipel-de-Mingan en remplacement du statut actuel de réserve de parc national. Cette section prévoit aussi « une relation privilégiée et distincte de celle appliquée aux autres intervenants pour la création et la gestion de la réserve de parc », ainsi que la négociation d'une nouvelle Entente sur les répercussions et les avantages de la réserve de parc, entente qui a effectivement été négociée en 2007-2008. Quelques éléments de cette dernière entente restent à finaliser et entreront en vigueur à la date de la signature du traité. Depuis décembre 2009, la réserve de parc a collaboré avec le Regroupement Petapan inc. à une expérience pilote qui porte sur la participation réelle de la Première Nation de Nutashkuan à chacune des étapes du processus de révision du plan directeur.



Quant aux revendications territoriales globales de la Première Nation d'Ekuanitshit, aucune entente de principe n'a été conclue entre les gouvernements fédéral et provincial et la Première Nation d'Ekuanitshit. Cependant, la communauté innue a soumis plusieurs mémoires traitant de leurs préoccupations quant à leurs droits, aspirations et besoins depuis la création de la réserve de parc, en 1984.

En 2010, Parcs Canada, Développement économique Canada et le ministère des Affaires autochtones et développement du Nord ont uni leurs efforts et investi 2,5 millions de dollars pour soutenir la réalisation de la Maison de la culture innue dans la communauté d'Ekuanitshit. Ainsi, les membres de la communauté innue bénéficieront d'un endroit qui favorisera la transmission de leur culture tout en mettant en valeur la langue innue et les liens étroits qui les unissent aux îles de Mingan. La Maison de la culture innue offrira une expérience authentique et inspirante au sein d'une communauté qui souhaite partager sa culture au quotidien.

## 2.4 La collaboration avec le milieu

Parcs Canada travaille avec le milieu pour accomplir son mandat. Cette collaboration se base sur l'établissement et le maintien de relations harmonieuses menant au partage d'une vision commune en matière de protection, d'éducation du public et d'expérience du visiteur.

Le comité de suivi de la réserve de parc, créé en juin 2002, joue un rôle consultatif auprès de la direction de la réserve de parc. Il est formé de représentants de municipalités, de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie, des transporteurs maritimes, du Port de Havre-Saint-Pierre, de la Station de recherche des îles Mingan, du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, du comité de citoyens et de représentants des Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit.

Parcs Canada travaille également avec la Corporation de l'Île aux Perroquets, créée afin de réhabiliter et de gérer les bâtiments de la station de phare de l'île aux Perroquets. Cet organisme à but non lucratif a vu le jour grâce à l'appui de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et de la MRC de Minganie.

## 2.5 Les espèces en péril

La réserve de parc national joue un rôle important pour la sauvegarde de plusieurs espèces étant dans une situation précaire. Ainsi, l'archipel de Mingan abrite le bécasseau maubèche (sous-

espèce rufa), une espèce qui est désignée en voie de disparition sur la liste du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) depuis juillet 2012. Une proportion importante de la population mondiale de cette sous-espèce utilise les platiers de plusieurs îles de la réserve de parc comme halte migratoire chaque été afin de refaire leur réserve d'énergie. La réserve de parc est donc un habitat important pour le bécasseau maubèche.



Bécasseau maubèche *rufa* juvénile

© Christophe Buidin

Découvert en 1924 par le frère Marie-Victorin, le chardon écaillé, ou chardon de Mingan, est une espèce qui ne se trouve au Québec que dans la région de la réserve de parc. L'espèce est désignée menacée en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. Ailleurs au Canada, elle occupe une zone restreinte à l'extrême sud de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Un projet de rétablissement de la population a été amorcé en 2001 afin d'augmenter le nombre de plantes des colonies les plus précaires. Le chardon de Mingan fait aussi l'objet d'activités d'éducation.

D'autres espèces ayant une désignation officielle selon la Loi sur les espèces en péril fréquentent la réserve de parc à l'occasion, soit l'arlequin plongeur, le hibou des marais, le moucherolle à côtés olive, le quiscale rouilleux et le faucon pèlerin. La présence de ces espèces contribue à faire de la réserve de parc un haut lieu de conservation reconnu à l'échelle nationale et internationale.

## 2.6 La surveillance de l'intégrité écologique

Un programme de surveillance de l'intégrité écologique des écosystèmes du territoire de la réserve de parc s'implante progressivement. Il s'appuie sur le suivi de l'état des cinq principaux écosystèmes, soit la forêt, le milieu côtier, la lande, les milieux humides et l'archipel précambrien (îles et îlots du secteur est). Ces écosystèmes constituent les indicateurs retenus pour évaluer l'intégrité écologique. Pour chacun des indicateurs, une série de mesures précisent les conditions et l'évolution d'éléments caractéristiques de l'écosystème visé.



Les mesures ont été choisies en utilisant un cadre de référence élaboré par Parcs Canada pour les programmes de surveillance. Ce cadre comprend trois volets : la biodiversité, les processus et les facteurs de stress. Les mesures choisies sont celles qui reflètent l'évolution générale de l'écosystème. Si une majorité de mesures sont dans un état particulier (bon, passable ou mauvais), l'indicateur (l'écosystème) reflétera cet état. Comme le programme de surveillance est récent, plusieurs projets de surveillance prévus sont en cours d'implantation ou le seront au cours des prochaines années. Parcs Canada effectue actuellement une révision du programme de surveillance.

## 2.7 L'expérience du visiteur

La région de la Minganie possède des atouts majeurs pour les aventuriers et les visiteurs en quête de tranquillité, d'exotisme, de paysages naturels et d'expériences culturelles. À cet égard, la réserve de parc constitue le produit d'appel de la région. Depuis 2008, Havre-Saint-Pierre est également reconnue comme un port d'escale de croisières internationales très apprécié pour la découverte du Saint-Laurent.



Activité d'interprétation, île du Fantôme

© Parcs Canada/Jacques Pleau

Durant la haute saison, soit de juin à septembre, la réserve de parc accueille plus de 30 000 visites, dont plus de 50 % sont effectuées par des visiteurs résidants. Les visiteurs possédant leur propre embarcation peuvent toutefois y accéder à l'année.

Les visiteurs peuvent pratiquer la randonnée dans des sentiers aménagés ou sur le pourtour des îles, camper sur des sites aménagés ou non aménagés, faire des pique-niques et participer aux activités d'interprétation sur la terre ferme ou dans les îles, ou tout simplement contempler la beauté des paysages. Une exposition permanente à Longue-Pointe-de-Mingan et une exposition temporaire à Havre-Saint-Pierre sont également offertes aux visiteurs.

En plus de ses attraits naturels, la réserve de parc comprend deux stations de phares situées respectivement sur la Petite île au Marteau, près de Havre-Saint-Pierre, et sur l'île aux Perroquets, à proximité de Longue-Pointe-de-Mingan. Pêches et Océans Canada est propriétaire des phares (tours). Ceux-ci ont fait l'objet d'une entente interministérielle d'une durée de cinq ans renouvelable, ayant pour but de favoriser, à l'intérieur du mandat de chacun, l'utilisation des ressources gouvernementales en général. En conformité avec l'intention exprimée dans les ententes, Parcs Canada a la jouissance pleine et entière des phares. Parcs Canada et les communautés locales ont reconnu la nécessité de mettre en valeur ces deux stations de phare.

## 2.8 Les relations externes

Le programme de relations externes vise à joindre les Canadiens chez eux, dans leurs loisirs, dans les écoles et dans leur collectivité. Il aide à créer un rapprochement avec les parcs nationaux et à garantir leur pertinence dans la vie des Canadiens. Il constitue des occasions d'apprentissage efficaces conçues pour les aider à mieux comprendre et apprécier le patrimoine.

Depuis la création de la réserve de parc, des efforts importants ont été déployés pour joindre les jeunes de la Minganie grâce au programme scolaire de la réserve de parc. Celui-ci est dispensé aux écoliers des niveaux 2, 4 et 6 du primaire, incluant les élèves des deux communautés innues. Des moyens de communication variés et des activités sont organisées afin de tenir la population locale informée des nouveautés et des progrès accomplis dans la réserve de parc.

Internet et les nouveaux médias prennent de plus en plus de place dans la vie des citoyens. Afin de joindre de nouveaux auditoires, la réserve de parc a commencé à développer des outils adaptés à cette nouvelle réalité. Parcs Canada met davantage l'accent sur les relations avec les médias. La réserve de parc reçoit plusieurs demandes pour des articles dans des magazines spécialisés ou pour des tournages de capsules télévisuelles, de documentaires, de courts métrages, et même de longs métrages. Ces occasions permettent à la réserve de parc de se faire connaître auprès d'un plus large auditoire, principalement dans les milieux urbains.



## 2.9 L'engagement des intervenants et des partenaires

L'engagement des intervenants et des partenaires se fait par des activités qui permettent aux citoyens et aux organismes intéressés de contribuer aux activités de la réserve de parc.

Parcs Canada cherche à travailler en étroite collaboration avec les communautés locales et l'ensemble des citoyens pour accomplir son mandat de manière intégrée. Parcs Canada souhaite aussi développer pour les membres des communautés locales des occasions de s'impliquer, grâce entre autres à des activités de bénévolat. Par exemple, la réserve de parc organise, depuis trois ans, une activité de nettoyage des berges en collaboration avec des organismes régionaux afin d'encourager la population locale à s'engager dans la protection de l'environnement.

La réserve de parc collabore avec de nombreux ministères fédéraux et provinciaux, des chercheurs et des institutions éducatives dans le but d'établir le programme de surveillance de l'intégrité écologique, de maintenir ou d'améliorer l'état des écosystèmes et de se faire connaître à la population canadienne. La réserve de parc coopère également avec de nombreux ministères ou organismes impliqués dans la sécurité publique et la protection des ressources.

Elle collabore aussi à tout projet d'intérêt commun, avec différents organismes locaux, dont les membres du comité de suivi : les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit, la MRC de Minganie, les municipalités de Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz et Aguanish, le comité ZIP Côte-Nord du Golfe, Développement économique Canada, la Société d'aide au développement des collectivités de la Côte-Nord, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, le Centre local de développement de la Minganie, les comités de citoyens, le comité de chasse et pêche, les transporteurs maritimes et la station de recherche des îles Mingan.

## 2.10 Les principaux défis

Voici un résumé des principaux défis que doit relever la réserve de parc. Ceux-ci sont en grande partie tirés du rapport sur l'état de la réserve de parc (2011).

### **Collaboration avec les Premières Nations**

- Maintenir et développer de bonnes relations avec les Premières Nations, particulièrement en ce qui a trait aux pratiques d'activités traditionnelles (Innu Aitun).

- Augmenter les impacts socio-économiques de la présence de la réserve de parc auprès des Premières Nations.
- Intégrer dans la gestion de la réserve de parc les connaissances et les expériences des Innus afin de promouvoir leurs valeurs culturelles.

### **Secteur est**

- Acquérir des connaissances sur les écosystèmes et les ressources culturelles.
- Augmenter les initiatives de protection, d'éducation du public et d'expérience du visiteur en collaboration et en partenariat avec le milieu et la communauté autochtone de Nutashkuan.
- Assurer le développement du secteur est en harmonie avec le maintien de l'intégrité écologique.



Suivi des plantes rares

© Parcs Canada

### **Intégrité écologique**

- Mettre en œuvre le programme révisé de surveillance de l'intégrité écologique.
- Assurer une protection efficace des ressources les plus fragiles de la réserve de parc.
- Mieux évaluer les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes de la réserve de parc.

### **Ressources culturelles**

- Augmenter les connaissances relatives aux ressources culturelles.
- Maintenir en état les principales ressources connues, soit les vestiges autochtones.



- Compléter la réhabilitation et la mise en valeur des stations de phare.
- Élaborer un énoncé des valeurs des ressources culturelles afin de mieux gérer les ressources culturelles de la réserve de parc.

### Appui des collectivités

- Maintenir et développer des relations avec les partenaires et saisir les opportunités de collaboration et de partenariat.
- Faire participer une plus grande proportion du public local, incluant les communautés innues, à la réalisation de projets sur le terrain.

### Faible fréquentation

- Augmenter la fréquentation des visiteurs touristes.
- Définir les marchés cibles et développer des expériences qui répondent à leurs besoins et leurs attentes.
- Réaliser des activités de promotion afin de joindre ce public.

## 3. Une nouvelle vision

La nouvelle vision décrit l'orientation générale à long terme de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Cette vision se veut convaincante et inspirante afin de bien faire comprendre les valeurs, les caractéristiques représentatives et les spécificités de la réserve de parc. Elle décrit l'état souhaité du territoire, ce qu'il devrait être dans 15 ans en matière de conservation des ressources patrimoniales, d'éducation du public et d'expérience du visiteur.

### *Fille de l'eau, fille de feu*

« La Côte-Nord est fille de feu, c'est le rebord granitique du noyau continental américain, tandis que la Minganie est fille de l'eau : les îles qui la composent sont des fragments, des miettes d'une terre ancienne lentement déposée au fond des mers... »

**Frère Marie-Victorin**



Anse des érosions, île Quarry

© Parcs Canada

### En 2028

La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan préserve et présente des joyaux de la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est et de la région boréale de la côte est du Bouclier canadien. Les îles sont réputées pour leurs monolithes aux formes insolites, leurs importantes colonies d'oiseaux marins et leur flore exceptionnelle.

Les Premières Nations utilisent les îles depuis des millénaires. Respectant leurs droits ancestraux, Parcs Canada entretient une relation distincte avec les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit. De par leur culture, leur connaissance du territoire et leurs expériences, et en soutenant des actions concrètes, les Innus participent à la protection et à la mise en valeur de la réserve de parc, profitant ainsi de retombées sociales et économiques.

La réserve de parc est un produit d'appel touristique important de la Côte-Nord du Québec. Chaque année, un plus grand nombre de visiteurs vivent des expériences mémorables et significatives sur les îles qui correspondent à leurs intérêts et leurs attentes. Les visiteurs s'arrêtent à l'un des centres d'accueil et d'interprétation où un personnel courtois les aide à planifier leur séjour. Ils en profitent pour visiter les expositions présentant les grands attraits de l'archipel. Comme les possibilités d'expériences diffèrent d'une île à l'autre et que les manières de les découvrir varient tout autant, plusieurs prennent quelques jours pour profiter de l'ambiance insulaire. Ils repartent ravis d'avoir contemplé des paysages spectaculaires, d'avoir pris le temps de découvrir des trésors naturels et culturels et d'avoir exploré cet environnement dépaysant de façon sécuritaire. Cela leur permet de créer un lien personnel avec la réserve de parc et son patrimoine.

Les îles sont profondément ancrées dans le cœur et l'histoire des résidents de la Minganie. Elles sont un lieu de contemplation, de détente et de divertissement. Les résidents organisent des activités qui répondent à leurs besoins et y prennent part tout en contribuant à la réalisation du mandat de Parcs Canada. Les expériences vécues renforcent leur sentiment d'attachement à la réserve de parc.



Les écosystèmes, dont les plus fragiles, tels que les landes et le milieu côtier, sont protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et demain. La mise en place de mesures de gestion efficaces permet aux visiteurs de découvrir, d'apprécier et de connaître les écosystèmes de la réserve de parc. Les plantes rares et les colonies d'oiseaux marins se portent bien. Parmi les ressources culturelles, les stations de phare se trouvent en bon état. Les Canadiens jouissent de ces lieux protégés, apprennent sur les ressources et comprennent l'importance de la réserve de parc. Les gens des grands centres urbains connaissent mieux la réserve de parc, soit par une expérience directe ou virtuelle.

Les Premières Nations, les partenaires et des intervenants multiples s'impliquent dans la réalisation du mandat de Parcs Canada. Ces collaborations sont fondées sur des relations harmonieuses et sur le partage d'une vision commune en matière de protection, d'éducation du public et d'expérience du visiteur. Diverses entreprises contribuent à l'enrichissement de l'expérience des visiteurs en assurant le transport vers les îles, l'hébergement, la restauration ainsi que certaines activités récréatives et d'animation.

## 4. L'approche de gestion retenue

Cette section traite des stratégies clés (orientations stratégiques) essentielles à la réalisation de la vision de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Trois stratégies clés et une approche de gestion spécifique au secteur ont été développées.

### 4. 1 Les stratégies clés

#### 4.1.1 Une relation distincte avec les Premières Nations

La réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan partage le territoire avec deux communautés innues, soient les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit. Leurs territoires ancestraux, leurs Nitassinan respectifs, chevauchent les îles de la réserve de parc.

Des relations distinctes seront entretenues avec les Premières Nations Nutashkuan et d'Ekuanitshit pour la mise en valeur de la culture innue et la protection de la réserve de parc. En collaboration avec ces communautés innues, Parcs Canada entreprendra des initiatives intégrant leurs connaissances et leurs savoirs traditionnels afin de faire connaître leur culture au public. Une étroite collaboration entre Parcs Canada et les Premières Nations permettra de mettre en œuvre des projets d'expérience du visiteur, d'éducation du public ou de protection susceptibles

de générer des retombées économiques et des expériences de travail pour les membres de ces communautés. Des organismes régionaux pourront aussi être impliqués dans la concrétisation de tels projets. Une importance particulière sera accordée à l'implication des jeunes Innus.



Antoine Malec et Jocelyn Ispatao

#### Objectif 1

Consolider et développer les relations avec les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit.

#### Actions principales

1. En collaboration avec chacune des communautés innues, mettre en place un comité de travail autochtone ayant pour but le suivi des dossiers en cours, le développement de projets ainsi que la concertation et l'échange en ce qui a trait aux attentes et intérêts des communautés en lien avec la réserve de parc<sup>1</sup>.
2. Organiser, en collaboration avec les communautés innues, des activités en lien avec la réserve de parc, principalement pour les jeunes Innus.
3. En collaboration avec chaque communauté innue, convenir ensemble des modalités de la pratique de certaines activités de l'Innu Aitun sur le territoire de la réserve de parc.

#### Résultats ciblés

- Un mécanisme de concertation aura été établi avec les communautés innues.
- Une activité aux deux ans aura été organisée par Parcs Canada pour les jeunes Innus.
- Une entente de collaboration sur les activités traditionnelles aura été conclue avec chacune des communautés innues.

<sup>1</sup> Les droits des Innus ne seront pas traités lors de ces rencontres, car ils relèvent des négociations en cours avec le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada.



## Objectif 2

En collaboration avec les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit, accroître les retombées économiques et sociales pour ces communautés innues résultant de la présence de la réserve de parc.

### Actions principales

1. Collaborer aux efforts de la Première Nation d'Ekuanitshit dans la mise en oeuvre de la Maison de la culture innue.
2. Élaborer, en collaboration avec chacune des communautés innues, un plan d'intégration à l'emploi destiné aux Innus définissant notamment les compétences nécessaires pour obtenir un emploi à Parcs Canada, les besoins de formation et les ressources innues potentielles.

### Résultats ciblés

- La Maison de la culture innue sera ouverte.
- Un plan d'intégration à l'emploi destiné aux Innus pour les communautés d'Ekuanitshit et de Nutashkuan aura été élaboré.

## Objectif 3

En collaboration avec les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit, créer des outils et des projets d'acquisition de connaissances, de partage et de mise en valeur des ressources culturelles autochtones liés au mandat de la réserve de parc.

1. Organiser des séances d'information et d'échange dans les communautés innues afin de discuter du rôle de Parcs Canada et des Premières Nations dans la gestion des ressources culturelles.
2. Dresser l'état des connaissances sur la paléohistoire dans les îles de la réserve de parc en collaboration avec les communautés innues.
3. De concert avec les communautés innues, réaliser une étude de potentiel et de mise en valeur du patrimoine archéologique innu de l'Île Saint-Charles. Cette étude fera le portrait archéologique, évaluera le potentiel et proposera les modalités de mise en oeuvre pour le prochain plan d'actions 2019-2023 de la réserve de parc.
4. Créer une section sur le site Web de la réserve de parc destinée aux communautés innues en Innu Aimun.

### Résultats ciblés

- Au moins une séance d'information et d'échanges sur la gestion des ressources culturelles aura été tenue dans les communautés innues.
- Le rapport dressant l'état des connaissances sur la paléohistoire aura été produit.
- L'étude de potentiel et de mise en valeur du patrimoine archéologique innu de l'Île Saint-Charles aura été produite.
- Une section du site Web de la réserve de parc sera accessible en français, en anglais et en Innu Aimun.

#### 4.1.2 Une réserve de parc de renommée nationale et internationale

La réserve de parc recèle des trésors naturels et culturels exceptionnels à présenter et partager. On y retrouve une faune et une flore particulières qui ont fait l'objet de suivi afin d'en assurer la pérennité et dont certaines espèces sont reconnues au pays et à travers le monde. La réserve de parc veut augmenter le nombre de visiteurs et susciter l'intérêt des clientèles potentielles. Différents outils seront utilisés pour mieux définir les marchés cibles et adapter les outils de planification de voyage.

Une gamme de produits, d'activités et de services répondant aux besoins des visiteurs sera développée en collaboration, entre autres, avec les communautés innues et les intervenants régionaux dans le respect du maintien de l'intégrité écologique.

La réserve de parc saisira les occasions de se faire valoir comme destination de choix grâce à des actions de promotion concertées avec l'industrie touristique. Elle mettra de l'avant des initiatives de diffusion externe en partenariat avec des organismes régionaux afin de faire connaître les caractéristiques naturelles et culturelles uniques, les projets et les succès de la réserve de parc.

Différents moyens seront utilisés, autant les médias traditionnels que les nouveaux médias, afin de répondre aux intérêts du public canadien. Des projets s'adresseront à la clientèle jeunesse et à celle des grands centres urbains grâce, entre autres, à des activités éducatives sur le Web. Toutes ces démarches de communication favoriseront la compréhension et l'adhésion des gens au mandat de Parcs Canada.



### Objectif 1

Mieux positionner la réserve de parc dans l'offre touristique régionale, provinciale et nationale, et augmenter la fréquentation des visiteurs touristes.

#### Actions principales

1. Définir et cibler les segments de marchés et les paramètres de l'expérience des visiteurs, en collaboration avec les partenaires régionaux, en utilisant les résultats des enquêtes et des données concernant le tourisme.
2. Réaliser et mettre en application un plan de marketing pour la réserve de parc, en collaboration avec l'Association touristique régionale de Duplessis, l'Association des croisières du Saint-Laurent, Le Québec Maritime et des partenaires régionaux.

#### Résultats ciblés

- Le nombre de visiteurs touristes aura augmenté de 2 % par année.
- Des segments de marchés auront été ciblés et les paramètres de l'expérience du visiteur auront été définis.
- Un plan de marketing aura été élaboré.
- Une action de promotion aura été réalisée chaque année.

### Objectif 2

Améliorer les produits pour les croisiéristes et poursuivre la mise en marché des croisières internationales.



Accueil des croisières internationales

© Parcs Canada

#### Actions principales

1. En collaboration avec les partenaires de l'industrie touristique et les intervenants locaux et régionaux concernés, contribuer aux activités de démarchage et de promotion de Havre-Saint-Pierre comme port d'escale et de la réserve de parc auprès des compagnies de croisières internationales.
2. Adapter le programme d'activités d'interprétation, les infrastructures et les équipements de la réserve de parc nécessaires à l'accueil de la clientèle des croisières internationales.

#### Résultats ciblés

- Le nombre de croisiéristes fréquentant la réserve de parc aura augmenté par rapport à 2010.
- Les croisiéristes fréquentant la réserve de parc auront été satisfaits de leur expérience.

### Objectif 3

Renouveler les activités et services et ainsi accroître les possibilités d'expériences de visite et d'apprentissage enrichissantes dans un milieu sécuritaire.

#### Actions principales

1. Améliorer les aménagements sur au moins une île afin de faciliter la randonnée pédestre sur son pourtour.
2. Enrichir les occasions d'expérience du visiteur en adaptant le programme d'activités en cours.
3. Travailler avec les bateliers afin que le transport vers les îles devienne une composante de l'expérience des visiteurs de la réserve de parc.
4. Évaluer le potentiel d'hébergement des îles en vue de le diversifier.
5. Bonifier les outils de planification de visite (cahier des activités, brochure du parc, Web) pour un séjour à la réserve de parc et en Minganie qui répondent aux attentes, aux besoins et aux motivations des visiteurs.
6. Développer un outil de découverte autonome pour les touristes en tenant compte des nouvelles technologies disponibles (ex. : guide portatif numérique, GPS, géocachette).
7. En partenariat avec le milieu, produire des objets souvenirs de la réserve de parc de qualité.

#### Résultats ciblés

- En moyenne, 90 % des visiteurs aimeront leur visite.
- En moyenne, 60 % des visiteurs estimeront avoir appris au sujet du patrimoine naturel.
- En moyenne, 85 % des visiteurs considéreront le lieu comme significatif.
- Les visiteurs seront satisfaits à  $\geq 85$  % des outils de planification des visites.
- Des aménagements auront été réalisés afin de permettre aux visiteurs de faire le tour d'une île à pied.



- La réserve de parc aura évalué la possibilité de diversifier l'offre d'hébergement dans les îles.
- Un nouvel outil de découverte autonome aura été développé.
- Les visiteurs pourront se procurer un nouvel objet souvenir de qualité.

#### *Objectif 4*

Faire connaître la réserve de parc auprès des Canadiens et Canadiennes chez eux, dans leurs loisirs, dans leurs écoles et dans leurs collectivités.

#### **Actions principales**

1. Améliorer le site Web de la réserve de parc pour mieux en faire connaître ses attraits et ses ressources.
2. Développer des outils et des activités éducatives en lien avec la réserve de parc en ciblant différentes clientèles et différents partenaires (ex. : activités éducatives sur le site Web, activités éducatives en Innu Aimun, panneaux d'interprétation dans les expositions existantes).
3. Diffuser les histoires et faire connaître les réussites et l'expertise de la réserve de parc dans les médias spécialisés et grand public.
4. Joindre les clientèles urbaines en créant des partenariats avec des organismes à but non lucratif, des entreprises privées ou avec d'autres parcs nationaux ou lieux historiques nationaux du réseau de Parcs Canada.

#### **Résultats ciblés**

- Le site Web de la réserve de parc sera plus fréquenté qu'en 2010.
- Tous les deux ans, une nouvelle activité éducative aura été offerte à un public cible.
- Une nouvelle par trimestre aura été partagée avec le public dans les médias.
- La réserve de parc sera présente dans une exposition ou dans une activité de diffusion externe dans une des régions urbaines prioritaires de Parcs Canada (Montréal, Toronto et Vancouver).

#### *Objectif 5*

Positionner la réserve de parc comme haut lieu de protection de la biodiversité et d'écosystèmes en santé.

#### **Actions principales**

1. Mettre en place un programme de surveillance de l'intégrité écologique.
2. Protéger et mettre en valeur des espèces précieuses en collaboration avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux intéressés.
3. Faire connaître les succès de la réserve de parc dans l'acquisition de connaissances et la protection de certaines ressources naturelles caractéristiques, comme les colonies d'oiseaux marins et les plantes rares.

#### **Résultats ciblés**

- Le programme de surveillance de l'intégrité écologique aura été développé.
- Tous les deux ans, au moins une espèce précieuse aura été l'objet d'une activité éducative ou d'information.
- Des actions auront été posées pour protéger des espèces précieuses comme le chardon de Mingan.
- La réserve de parc collaborera à la mise en valeur du bécasseau maubèche rufa.
- Une activité par année aura permis de faire connaître les succès de la réserve de parc en matière de conservation des ressources.



### 4.1.3 Une réserve de parc qui fait la fierté régionale

Les résidents de la Minganie éprouvent un fort sentiment d'appartenance envers la réserve de parc de l'Archipel-de-Mingan. C'est un élément positif qui aidera la réserve de parc à atteindre ses objectifs en matière de conservation, d'éducation du public et d'expérience du visiteur.



Accueil des visiteurs, Portail Pélagie-Cormier

© Parcs Canada

La mise en valeur des stations de phare et la présentation des cultures autochtones et nord-côtières permettent, entre autres, de joindre les communautés locales. La participation active des Premières Nations et des partenaires régionaux est essentielle à la prestation d'activités et de services de qualité favorisant une expérience à la hauteur des attentes du visiteur. En collaboration avec le milieu, Parcs Canada facilitera l'organisation d'activités qui répondent davantage aux attentes et aux besoins des résidents. Des efforts seront faits pour mettre en valeur le lien qui unit les communautés locales aux îles de la réserve de parc.

Des initiatives de communication seront mises de l'avant pour informer les communautés locales des projets en cours et des progrès accomplis. Parcs Canada offrira aux résidents la possibilité de participer à la protection du milieu et de s'impliquer dans des activités de bénévolat. La réserve de parc développera des occasions d'apprentissage et de sensibilisation pour la clientèle régionale en ciblant plus particulièrement les jeunes.

Le comité de suivi continuera de jouer un rôle consultatif important dans la gestion de la réserve de parc en permettant aux intervenants régionaux de s'informer des réalisations et des projets de Parcs Canada et d'influencer la planification et la prise de décisions. Toutes ces initiatives permettront aux résidents de profiter des îles, de renforcer leur sentiment d'appartenance et d'apprécier la valeur significative de la réserve de parc. Elles permettront également à Parcs Canada de susciter leur appui envers son rôle dans la région.

### Objectif 1

Faire des résidents de la Minganie des ambassadeurs de la réserve de parc.

#### Actions principales

1. Développer des outils de communication visant à informer les communautés locales des projets en cours (ex. : recherche, activités), des réalisations et des éléments uniques de la biodiversité de la réserve de parc.
2. Développer des activités d'éducation du public, d'expérience de visite ou de protection pour les jeunes en partenariat avec le milieu (ex. : visites scolaires, initiation au camping, nettoyage des berges).
3. Collaborer aux célébrations populaires régionales (ex. : festivals, fêtes commémoratives) en proposant des activités sur le site de l'événement ou sur certaines îles de la réserve de parc, ou en offrant un soutien technique et logistique.
4. Impliquer les communautés locales en leur offrant des occasions de participer à des projets de bénévolat.
5. En collaboration avec les communautés locales, organiser des activités à caractère culturel, naturel ou récréatif (ex. : spectacles de musique, identification des plantes, pièce de théâtre, activité avec des spécialistes de la faune ou de la flore, rallye nautique).
6. Maintenir actif le comité de suivi.

#### Résultats ciblés

- Des moyens de communications adaptés seront utilisés pour joindre les communautés locales.
- Aux deux ans, une activité aura été offerte à la clientèle jeunesse.
- Parcs Canada aura participé à au moins un événement régional par année.
- Une activité de bénévolat aura été tenue aux deux ans.
- Au moins une activité à caractère culturel, sportif ou naturel aura été organisée annuellement.
- Deux rencontres du comité de suivi se seront tenues chaque année.
- Une entente de partenariat avec un organisme local ou régional aura été conclue.



## Objectif 2

En collaboration avec le milieu, accroître les connaissances et mettre en valeur les ressources culturelles de la réserve de parc.

### Actions principales

1. Poursuivre la mise en œuvre de la réhabilitation et de la mise en valeur des stations de phare (Petite île au Marteau et île aux Perroquets) ainsi que leur mise en marché et leur promotion en collaboration avec les partenaires du milieu.
2. Échanger avec les Premières Nations et les partenaires du milieu afin d'identifier les valeurs des ressources culturelles de la réserve de parc.

### Résultats ciblés

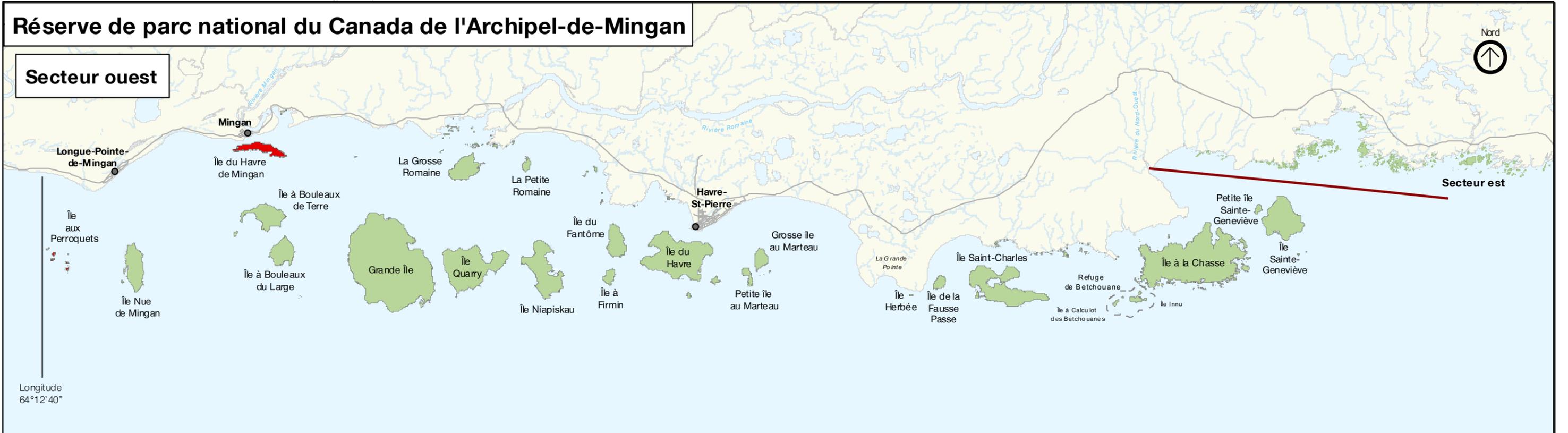
- La rénovation des deux stations de phare sera terminée en fonction des orientations établies.
- Les valeurs des ressources culturelles auront été identifiées.

## 4.1.4 Une approche de gestion spécifique au secteur est

Parcs Canada privilégie une approche de concertation régionale pour la mise en valeur et la protection des îles du secteur est. Ainsi Parcs Canada participera activement aux travaux en cours du comité de développement du secteur est. Ce comité, dirigé par la MRC de Minganie, est formé de représentants de la communauté innue de Nutashkuan, des municipalités de Baie-Johan-Beetz, d'Aguanish et de Nutashquan, du Centre local de développement (CLD), du Comité Zip Côte-Nord du Golfe et du Service canadien de la faune. Il a pour mandat d'élaborer une vision commune et une stratégie spécifique de protection des ressources naturelles et culturelles, d'éducation du public et d'expérience du visiteur du secteur est de la Minganie.

Parcs Canada participera notamment à définir des projets et à développer des moyens visant à susciter l'intérêt des visiteurs à découvrir le littoral côtier et les îles et îlots de cette portion de la Minganie, et à en apprendre davantage sur les écosystèmes et les ressources culturelles de ce secteur.

Dans le cadre des activités du comité de développement du secteur est, Parcs Canada sera responsable des projets qui porteront sur les îles et îlots de son territoire. Ces projets seront approuvés par le comité. Au besoin, Parcs Canada appuiera les projets relevant de la responsabilité des municipalités ou d'un autre organisme. Ainsi, des projets communs verront le jour, mettant en valeur le potentiel des îles et îlots du secteur est par le littoral. Le but de cette stratégie est de contribuer à la diversification du produit touristique régional et de faire du secteur est une destination de choix pour les visiteurs en quête d'aventure et d'authenticité dans le respect de l'intégrité écologique de la réserve de parc. Cette stratégie de mise en valeur du secteur est entend donc bonifier les connaissances sur les ressources naturelles et culturelles et déterminer les possibilités d'expériences de visite significatives et sécuritaires en fonction des contraintes et du potentiel du milieu.



- Île privée
- Île propriété de Parcs Canada / réserve de parc national du Canada

Parcs Canada / Parks Canada

0 2,5 5 10 Kilomètres





### Objectif 1

Collaborer, avec la Première Nation de Nutashkuan et le comité de développement du secteur est, à l'élaboration d'une vision commune et d'une stratégie spécifique de protection des ressources naturelles et culturelles, d'éducation du public et d'expérience du visiteur pour le secteur est.

#### Actions principales

1. Définir les éléments de la vision et des objectifs spécifiques de développement du secteur est avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est.
2. Réaliser un plan d'actions sur 5 ans avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est.
3. Élaborer un inventaire des connaissances existantes des îles et îlots du secteur est (ex.: écosystèmes, ressources culturelles, limites du territoire, paysages, accès, potentiels, contraintes) en vue d'analyser les enjeux de gestion et d'établir les priorités de conservation, d'éducation et d'expérience de visite.
4. Définir la clientèle susceptible de visiter le secteur est avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est.
5. Cibler les pôles et les secteurs d'intérêt ainsi que les projets à développer selon les orientations préétablies avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est.
6. Participer à la mise en oeuvre des projets identifiés avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est (recherche de financement etc.).
7. Bonifier et développer des outils de sensibilisation en matière de sécurité du visiteur et de respect de l'environnement adaptés au contexte du secteur est.

#### Résultats ciblés

- La vision et la stratégie spécifiques au secteur est auront été élaborées.
- Un plan d'actions aura été réalisé.
- Une base de données du secteur est aura été mise sur pied.
- Un outil de sensibilisation aura été développé pour la sécurité des visiteurs.
- Une entente de partenariat aura été conclue avec un ou plusieurs partenaires pour le développement d'un projet dans le secteur est.

## 4.2 Les activités récurrentes

La réserve de parc effectue chaque année plusieurs activités récurrentes en rapport à la gestion du lieu et liées à son mandat. Ces activités récurrentes contribuent à l'atteinte des stratégies clés et des objectifs décrits précédemment. Parmi celles-ci, notons entre autres :

- La mise en oeuvre du programme d'application de la Loi sur les parcs nationaux du Canada et sa réglementation ainsi que les autres lois pertinentes se rapportant au mandat de Parcs Canada, comme la Loi sur les espèces en péril ou la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.
- La participation à la mise en valeur, au maintien et au rétablissement des espèces en péril, de concert avec les ministères et gouvernements concernés.
- La réalisation d'enquêtes ponctuelles sur les besoins et attentes des visiteurs et sur leur degré de satisfaction à l'égard des services offerts.
- Le maintien de la qualité des installations et des services, dont les sentiers, les quais et les sites de camping.
- La mise en place d'une programmation d'activités diversifiée comprenant des visites guidées et des moyens d'interprétation non personnalisés.
- Le suivi des activités de colletage du lièvre et de camping traditionnel.
- La mise à jour du plan de sécurité publique, du plan d'urgence environnementale et du plan d'application de la loi.
- Les activités de prévention concernant la sécurité publique dans les îles (inspections, information des visiteurs, etc.)



## 5. Le plan d'action et les priorités d'intervention

Le plan directeur orientera la gestion de la réserve de parc pour les cinq prochaines années. Le présent chapitre dresse le portrait de l'ensemble des actions et des priorités d'intervention de chacun des objectifs et stratégies clés décrits précédemment.

### Stratégie clé 1 : Une relation distincte avec les Premières Nations

#### Objectif 1 : Consolider et développer les relations avec les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit.

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. En collaboration avec chacune des deux communautés innues, mettre en place un comité de travail autochtone ayant pour but le suivi des dossiers en cours, le développement de projets ainsi que la concertation et l'échange en ce qui a trait aux attentes et intérêts des communautés en lien avec la réserve de parc.	x	x	x	x	x
2. Organiser, en collaboration avec les communautés innues, des activités en lien avec la réserve de parc, principalement pour les jeunes Innus.	x		x		x
3. En collaboration avec chaque communauté innue, convenir ensemble des modalités de la pratique de certaines activités de l'Innu Aitun sur le territoire de la réserve de parc.			x	x	x

#### Objectif 2 : En collaboration avec les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit, accroître pour ces communautés les retombées économiques et sociales résultant de la présence de la réserve de parc.

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Collaborer aux efforts de la communauté d'Ekuanitshit dans la mise en œuvre de la Maison de la culture innue.	x	x	x		
2. Élaborer, en collaboration avec chaque communauté innue, un plan d'intégration à l'emploi destiné aux Innus définissant notamment les compétences nécessaires pour obtenir un emploi à Parcs Canada, les besoins de formations, les ressources innues potentielles.		x	x	x	x

#### Objectif 3 : En collaboration avec les Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit, créer des outils et des programmes d'acquisition de connaissances, de partage et de mise en valeur des ressources culturelles autochtones liés au mandat de la réserve de parc.

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Organiser des séances d'information et d'échange dans les communautés innues afin de discuter du rôle de Parcs Canada et des Premières Nations dans la gestion des ressources culturelles.		x	x		
2. Dresser l'état des connaissances sur la paléohistoire dans les îles de la réserve de parc, en collaboration avec les communautés innues.		x	x		
3. De concert avec les communautés innues, réaliser une étude de potentiel et de mise en valeur du patrimoine archéologique innu de l'Île Saint-Charles. Cette étude fera le portrait archéologique, évaluera le potentiel et proposera les modalités de mise en œuvre pour le prochain plan d'actions 2017-2021 de la réserve de parc.			x	x	
4. Créer une section sur le site Web de la réserve de parc destinée aux communautés innues en Innu Aimun			x	x	



**Stratégie clé 2 : Une réserve de parc de renommée nationale et internationale**

**Objectif 1 : Mieux positionner la réserve de parc dans l'offre touristique régionale, provinciale et nationale et augmenter la fréquentation des visiteurs touristes.**

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Définir et cibler les segments de marché et les paramètres de l'expérience des visiteurs, en collaboration avec les partenaires régionaux, en utilisant les résultats des enquêtes et des données concernant le tourisme.	x	x			
2. Réaliser et mettre en application un plan de marketing pour la réserve de parc, en collaboration avec l'Association touristique régionale de Duplessis, l'Association des croisières du Saint-Laurent, Le Québec Maritime et d'autres partenaires régionaux.	x	x	x	x	x

**Objectif 2 : Améliorer les produits pour les croisiéristes et poursuivre la mise en marché des croisières internationales.**

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. En collaboration avec les partenaires de l'industrie touristique et les intervenants locaux et régionaux concernés, contribuer aux activités de démarchage et de promotion de Havre-Saint-Pierre comme port d'escale et de la réserve de parc auprès des compagnies de croisières internationales.	x	x	x	x	x
2. Adapter le programme d'activités d'interprétation, les infrastructures et les équipements de la réserve de parc nécessaires à l'accueil de la clientèle des croisières internationales.	x	x	x	x	x

**Objectif 3 : Renouveler les activités et services et ainsi accroître la gamme d'expériences de visite et d'apprentissage enrichissantes dans un milieu sécuritaire.**

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Améliorer les aménagements sur au moins une île afin de faciliter la randonnée pédestre sur son pourtour.			x	x	
2. Enrichir les occasions d'expérience du visiteur en adaptant le programme d'activités en cours.	x	x	x	x	x
3. Travailler avec les bateliers afin que le transport vers les îles devienne une composante inhérente de l'expérience de visite de la réserve de parc.	x	x	x	x	x
4. Évaluer le potentiel d'hébergement des îles en vue de le diversifier.	x	x	x		
5. Bonifier les outils de planification de visite (cahier des activités, brochure du parc, Web) pour un séjour à la réserve de parc et en Minganie qui répondent aux attentes, aux besoins et aux motivations des visiteurs.		x	x		
6. Développer un outil de découverte autonome pour les touristes en tenant compte des nouvelles technologies disponibles. (ex. : guide portatif numérique, GPS, géocachette).			x	x	
7. En partenariat avec le milieu, produire des objets souvenirs de la réserve de parc de qualité.				x	


**Objectif 4 : Faire connaître la réserve de parc national auprès des Canadiens et Canadiennes chez eux, dans leurs loisirs, dans leurs écoles et dans leurs collectivités.**

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Améliorer le site Web de la réserve de parc pour mieux faire connaître ses attraits et ses ressources.	x	x			
2. Développer des outils et des activités éducatives en lien avec la réserve de parc en ciblant différentes clientèles et différents partenaires (ex. : activités éducatives sur le site Web, activités éducatives en Innu Aimun, panneaux d'interprétation dans les expositions existantes).	x		x		x
3. Diffuser les histoires et faire connaître les réussites et l'expertise de la réserve de parc dans les médias spécialisés et grand public.	x	x	x	x	x
4. Joindre les clientèles urbaines en créant des partenariats avec des organismes à but non lucratif, des entreprises privées ou avec d'autres parcs nationaux ou lieux historiques nationaux du réseau de Parcs Canada.		x		x	

**Objectif 5 : Positionner la réserve de parc comme haut lieu de protection de la biodiversité et d'écosystèmes en santé.**

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Mettre en place un programme de surveillance de l'intégrité écologique.	x	x	x	x	x
2. Protéger et mettre en valeur des espèces précieuses en collaboration avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux intéressés.	x	x	x	x	x
3. Faire connaître les succès de la réserve de parc dans l'acquisition de connaissances et la protection de certaines ressources naturelles caractéristiques, comme les colonies d'oiseaux marins et les plantes rares.	x	x	x	x	x

**Stratégie clé 3 : Une réserve de parc qui fait la fierté régionale**
**Objectif 1 : Faire des résidents de la Minganie des ambassadeurs de la réserve de parc.**

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Développer des outils de communication visant à informer les communautés locales des projets en cours (ex. : recherche, activités), les réalisations et les éléments uniques de la biodiversité de la réserve de parc.	x	x	x	x	x
2. Développer des activités d'éducation du public, d'expérience de visite ou de protection pour les jeunes en partenariat avec le milieu (ex. : visites scolaires, initiation au camping, nettoyage des berges).	x		x		x
3. Collaborer aux célébrations populaires régionales (ex. : festivals, fêtes commémoratives) en proposant des activités sur le site de l'événement ou sur certaines îles de la réserve de parc ou en offrant un soutien technique et logistique.	x	x	x	x	x
4. Impliquer les communautés locales en leur offrant des occasions de participer à des projets de bénévolat.		x		x	
5. En collaboration avec les communautés locales, organiser des activités à caractère culturel, naturel ou récréatif (ex. : spectacle de musique, identification des plantes, pièce de théâtre, activité avec des spécialistes de la faune ou de la flore, rallye nautique).	x	x	x	x	x
6. Maintenir actif le comité de suivi.	x	x	x	x	x



**Objectif 2 : En partenariat avec le milieu, accroître les connaissances et mettre en valeur les ressources culturelles de la réserve de parc national.**

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Poursuivre la mise en œuvre de la réhabilitation et de la mise en valeur des stations de phares (Petite île au Marteau et île aux Perroquets), leur mise en marché et leur promotion en collaboration avec les partenaires du milieu.	x	x	x	x	x
2. Échanger avec les Premières Nations et les partenaires du milieu afin d'identifier les valeurs des ressources culturelles de la réserve de parc.			x	x	

**Approche de gestion spécifique au secteur est**

**Objectif 1 : Élaborer une vision commune et une stratégie spécifique de protection, d'éducation et d'expérience du visiteur pour le secteur est.**

Actions et priorités d'intervention par année(s)	1	2	3	4	5
1. Définir les éléments de la vision et des objectifs spécifiques de développement du secteur est avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est.	x	x			
2. Réaliser un plan d'actions sur 5 ans avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est.	x	x	x		
3. Élaborer un inventaire des connaissances existantes des îles et îlots du secteur est (ex.: écosystèmes, ressources culturelles, limites du territoire, paysages, accès, potentiels, contraintes) en vue d'analyser les enjeux de gestion et d'établir les priorités de conservation, d'éducation et d'expérience de visite.		x	x	x	
4. Définir la clientèle susceptible de visiter le secteur est avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est.	x	x			
5. Cibler les pôles et les secteurs d'intérêt ainsi que les projets à développer selon les orientations préétablies avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est.	x	x	x		
6. Participer à la mise en oeuvre des projets identifiés avec la communauté innue en concertation avec le comité de développement du secteur est (recherche de financement etc.).		x	x	x	x
7. Bonifier et développer des outils de sensibilisation en matière de sécurité du visiteur et de respect de l'environnement adaptés au contexte du secteur est.		x	x	x	x



## 6. Le zonage du territoire

Le territoire de la réserve de parc est divisé en zones selon une approche intégrée, selon la protection à assurer aux ressources culturelles et aux écosystèmes, et selon leur potentiel au regard de l'expérience de visite. Le zonage se veut un outil de gestion dynamique qui peut être adapté en fonction de l'évolution des connaissances sur les ressources patrimoniales et sur les visiteurs.

À ce titre, le zonage est un outil de gestion précieux. Il définit les limites et encadre les activités qui peuvent s'exercer sur le territoire.

Parcs Canada utilise un système comprenant cinq catégories de zones : préservation spéciale, milieu sauvage, milieu naturel, loisir de plein air, services du parc. Trois de ces catégories sont présentes sur le territoire de la réserve de parc de l'Archipel-de-Mingan. Les caractéristiques générales, le niveau de protection et les modalités d'utilisation du territoire sont décrits ci-dessous.



Secteur est

© Parcs Canada

### Zone 1 : Préservation spéciale

Cette zone correspond à des aires écologiques ou à des éléments exceptionnels du milieu qui méritent d'être préservés parce qu'ils abritent des espèces ou des composantes uniques, menacées ou en voie de disparition, ou encore les meilleurs exemples d'un élément naturel ou culturel. Au besoin, l'utilisation et l'accès en sont rigoureusement contrôlés ou interdits par voie de réglementation. L'utilisation de véhicules motorisés et l'aménagement d'infrastructures n'y sont pas permis.

Dans cette zone, on retrouve tout d'abord la majorité de la superficie de l'île Nue de Mingan en raison de la grande fragilité de ses landes et des vestiges des fours basques. La moitié sud de l'île Niapiskau appartient principalement à cette zone en raison de la diversité floristique et de la fragilité des écosystèmes qu'on y trouve. L'île Saint-Charles, qui représente très bien l'ensemble des écosystèmes de l'archipel de Mingan, a été intégrée dans la zone I de manière à maintenir intact l'état naturel de ces écosystèmes et à servir de territoire de référence à des fins scientifiques.

Enfin, quelques îles et îlots, la plupart de petite superficie et n'offrant aucun potentiel d'utilisation, ont été intégrés dans la zone 1 en raison de leur importance pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux marins. Il s'agit entre autres de l'îlot, de la Caye à Cochons, des Rochers de granite, de l'île à Calculot, de l'île aux Goélands, de l'île Herbée, de l'île à Calculot des Betchouanes et de l'île Innu, de l'île à Mouton, de la Caye à Foin et de la Petite île Sainte-Genève.

### Zone 2 : Milieu sauvage

Dans cette zone, les visiteurs peuvent découvrir le patrimoine culturel et naturel du parc grâce à des loisirs de plein air qui sont adaptés aux écosystèmes du parc et nécessitent des services et installations rudimentaires. Dans le cas des aires plus vastes, les visiteurs peuvent également faire l'expérience de la solitude et de l'éloignement. Les loisirs de plein air sont autorisés uniquement s'ils ne nuisent pas à l'état sauvage du parc. C'est pourquoi l'accès et la circulation par véhicule automobile sont interdits. La majorité des îles de la réserve de parc appartiennent à cette zone.



## Zone 3 : Milieu naturel

Ces aires supportent, avec un minimum de modifications, l'organisation de certaines activités de loisir de plein air et la mise en place d'installations connexes tout en conservant une ambiance naturelle.

Quatre îles comportent une zone 3. La partie centrale de l'île aux Perroquets, où l'on retrouve les bâtiments d'aide à la navigation, appartient à cette zone en raison de son potentiel d'utilisation. La baie au centre de l'île Quarry a été aménagée pour accueillir les croisières et les bateaux de plaisanciers afin de favoriser le pique-nique et la randonnée pédestre.

La zone 3 est également caractérisée par l'intensité de son utilisation. Une telle zone est localisée du côté est de l'île Niapiskau, point de débarquement d'un grand nombre de visiteurs attirés par la beauté du paysage et des monolithes, dont la Dame de Niapiskau.

Enfin, la Petite île au Marteau comporte deux zones 3 de petite superficie, l'une au nord-est, où est érigé un bâtiment de services, et l'autre au sud, où se trouve la station de phare.

### 6.1 Le zonage du secteur est

Les îles et îlots du secteur est, c'est-à-dire ceux situés à l'est de l'île Sainte-Geneviève jusqu'à la rivière Aguanish, font partie de la zone 2, « milieu sauvage ». Ce zonage pourrait être revu en fonction des connaissances existantes ou de celles qui seront acquises sur les écosystèmes. Des sites de nidification, des composantes floristiques et des ressources culturelles pourraient mériter un plus haut degré de protection.

La gestion du secteur est, qui inclut le refuge d'oiseaux migrateurs de Watshishou, doit permettre d'assurer la protection de l'ensemble des ressources naturelles et culturelles de chaque île et îlot de ce secteur, incluant les sites de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux marins, et de limiter leur dérangement en période de nidification.

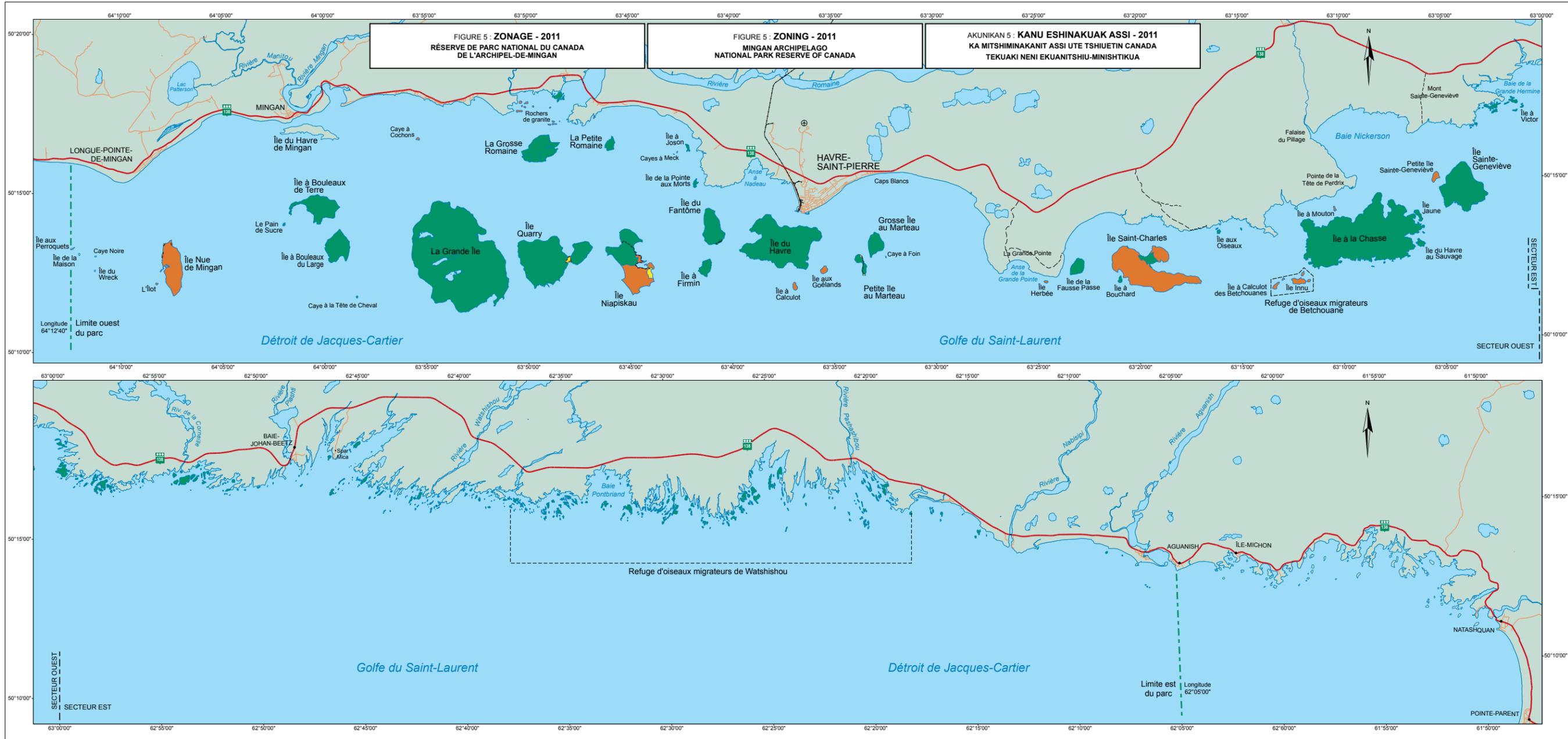
Le potentiel d'utilisation de ce secteur pourrait permettre la pratique d'activités telles que la randonnée en kayak de mer, de courte ou de longue durée, des croisières d'observation et de découverte de cet environnement particulier. Les activités autorisées dans le secteur est devront toutefois faire l'objet d'un encadrement.

Parcs Canada pourrait envisager l'aménagement de certaines infrastructures rudimentaires pour répondre aux besoins des visiteurs de ce secteur. Les emplacements retenus ne devront pas receler de ressources naturelles et culturelles d'intérêt susceptibles d'être compromises par ces formes d'utilisation. Au besoin, par voie de réglementation, certaines îles pourront être fermées sur une base temporaire ou permanente pour assurer leur protection.

### 6.2 Les orientations en matière de zonage

Dans le cadre du présent plan directeur, la réserve de parc pourrait effectuer un examen du zonage de son territoire au cours des prochaines années. Un tel exercice pourrait en effet être entrepris, si nécessaire, selon la protection à assurer aux écosystèmes et ressources culturelles dans le contexte d'une offre d'expérience du visiteur renouvelée et de services au public, notamment pour la Petite île au Marteau, l'île aux Perroquets et le secteur est. Si des changements étaient alors jugés pertinents, la modification serait soumise à une évaluation environnementale stratégique et à une consultation publique des Premières Nations, des communautés locales et du grand public. De plus, tous les projets proposés dans le cadre de cet exercice de révision du plan de zonage qui pourraient entraîner des effets négatifs seront aussi soumis à une analyse d'impact environnemental au cours de leur planification, conformément à la Directive provisoire de Parcs Canada sur la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012).





— Limites de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan  
 Boundaries of Mingan Archipelago National Park Reserve of Canada  
 Nete eshpishat ne pak ka ishinikataniti Ekuanitshiu-minishtikua

- - - Limites des secteurs du parc  
 Park District Boundaries  
 Ne eshpishat ne assi ka ishinikatet pak

Zone I - Préservation spéciale  
 Zone I - Special Preservation  
 Neme ushkat assi, peik<sup>u</sup> - Assia passe tshe ishi-tshishpeutakaniti

Zone II - Milieu sauvage  
 Zone II - Wilderness  
 Neme kutak assi, nish<sup>u</sup> - Assia eshk<sup>u</sup> eka nutshitakanit

Zone III - Milieu naturel  
 Zone III - Natural Environment  
 Neme kutak assi, nish<sup>t</sup> - Assi ka tshiam ka ishinakuak



Projection cartographique Mercator Transverse Modifiée  
 Système de référence géodésique NAD83







## 7. Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique s'avère un outil essentiel à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement durable. L'objet de cette évaluation est de déterminer et d'évaluer, sur le plan stratégique, les principaux enjeux environnementaux inhérents au plan directeur.

Les objectifs de cette évaluation environnementale sont les suivants :

- Vérifier si la vision, les stratégies clés, les objectifs et les actions du plan directeur respectent et appuient le mandat et les politiques de Parcs Canada ainsi que ses buts et les objectifs en matière d'intégrité écologique et de ressources culturelles.
- Évaluer les répercussions des actions présentées dans le plan directeur pour s'assurer qu'elles ont des effets positifs sur l'environnement et qu'elles contrent ou atténuent d'éventuels effets négatifs.
- Évaluer les effets cumulatifs des actions proposées dans le plan directeur sur les écosystèmes et les ressources culturelles de la réserve de parc.

Cette évaluation s'appuie sur la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010). Elle respecte aussi les orientations des Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994).

L'approche méthodologique comporte les étapes suivantes :

### 7.1 La conformité

Les objectifs proposés dans le plan directeur ont été révisés de manière à s'assurer qu'ils sont conformes aux politiques de Parcs Canada et du gouvernement du Canada, et qu'ils les appuient. La lecture, l'analyse des stratégies et des orientations du plan directeur de la réserve de parc permettent d'affirmer que l'ensemble des actions présentées dans le plan sont conformes à la Loi sur les parcs nationaux du Canada et aux documents d'orientation environnementale du gouvernement du Canada.

### 7.2 La portée

La portée de l'évaluation permet de s'assurer qu'elle est orientée sur les éléments principaux du plan directeur. La portée indique ce qui est inclus dans l'évaluation environnementale et ce qui ne l'est pas. L'évaluation a été établie au regard des principaux éléments du plan directeur et de ses limites spatiales

et temporelles. Dans le présent cas, la portée inclut l'examen des effets sur les ressources naturelles ainsi que sur les ressources culturelles et archéologiques. Les limites spatiales retenues pour cette évaluation sont les limites de propriété de la réserve de parc. Les limites temporelles sont les mêmes que celles du plan directeur.

### 7.3 L'évaluation des effets potentiels des actions de gestion

L'analyse des sources de stress en relation avec les écosystèmes et les ressources culturelles permet de déterminer les effets des actions de gestion sur ces ressources.

Les actions suivantes tirées des stratégies-clés et de l'approche de gestion spécifique au secteur sont particulièrement susceptibles d'avoir des effets positifs.

#### **La stratégie « Une relation distincte avec les Premières Nations » :**

- Organiser des séances d'information et d'échanges dans les communautés innues afin de discuter du rôle de Parcs Canada et des Premières Nations dans la gestion des ressources culturelles.
- Dresser l'état des connaissances sur la paléohistoire dans les îles de la réserve de parc, en collaboration avec les communautés innues.

#### **La stratégie « Une réserve de parc de renommée nationale et internationale » :**

- Assurer la mise en place du programme de surveillance de l'intégrité écologique révisé, appuyé par des mesures de gestion efficaces, en vue de permettre un maintien ou une amélioration de l'intégrité écologique.
- Assurer la protection et la mise en valeur des espèces précieuses (ex. : bécasseau maubèche et chardon de Mingan) en collaboration avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux intéressés.



### La stratégie « Une réserve de parc qui fait la fierté régionale » :

- Développer des outils de communication visant à informer les communautés locales des projets en cours (ex. : recherche, activités), les réalisations et les éléments uniques de la biodiversité de la réserve de parc.
- Développer des activités d'éducation du public, d'expérience de visite ou de protection pour les jeunes en partenariat avec le milieu (ex. : visites scolaires, initiation au camping, nettoyage des berges).
- Échanger avec les Premières Nations et les partenaires du milieu afin d'identifier les valeurs des ressources culturelles de la réserve de parc.

### L'approche de gestion spécifique au secteur est :

- Élaborer une base des données existantes des îles et îlots du secteur est (ex. : écosystèmes, ressources culturelles, limites du territoire, paysages, potentiels, contraintes) en vue d'analyser les enjeux de gestion et d'établir les priorités de conservation, d'éducation et d'expérience de visite
- Bonifier et développer des outils de sensibilisation en matière de sécurité du visiteur et de respect de l'environnement adaptés au contexte du secteur est.

## 7.4 Les mesures d'atténuation visant à éliminer ou à minimiser les effets négatifs

Plusieurs actions du plan directeur peuvent comporter, lors de leur mise en œuvre, des mesures d'atténuation des effets environnementaux sur les ressources naturelles et sur les ressources culturelles.

Toutefois, l'analyse faite par l'intermédiaire de l'évaluation environnementale stratégique a permis de mettre en lumière des stratégies supplémentaires visant à minimiser les impacts des actions proposées dans le plan directeur. Ces mesures d'atténuation peuvent se regrouper comme suit :

- Établir des mesures d'atténuation visant à minimiser les incidences sur les ressources culturelles et naturelles ainsi que sur les éléments de l'environnement importants pour les objectifs clés en matière d'expérience du visiteur.
- Parcs Canada a l'obligation de gérer les impacts environnementaux négatifs en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012 et de la Directive provisoire de Parcs Canada sur la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur, les mesures d'atténuation seront établies lors de l'analyse d'impact environnemental pour les projets proposés qui pourraient entraîner des effets négatifs.
- Appliquer le principe de précaution et de gestion adaptative pour la gestion des écosystèmes et des ressources culturelles de la réserve de parc.
- Préparer une stratégie préventive d'adaptation aux changements climatiques pour la protection des ressources naturelles, des ressources culturelles, des infrastructures et de l'expérience du visiteur.
- Prendre en compte les enjeux dégagés dans le Rapport sur l'état de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan 2011 lors de la mise en œuvre des actions du plan directeur et en faire connaître les constats à la population locale et aux partenaires.
- Au besoin, des évaluations environnementales stratégiques pourront être réalisées lors de l'élaboration de plans tels qu'un plan de gestion des paysages ou un plan de marketing.
- La révision du zonage du secteur est nécessitera d'aviser et de consulter le public et de réaliser une évaluation environnementale stratégique. Tout ce processus requiert d'avoir suffisamment de renseignements sur la structure, la fonction et la fragilité des écosystèmes de même que sur l'offre aux visiteurs et sur les incidences actuelles et éventuelles de la fréquentation. De plus, au cours de la planification de tous les projets proposés dans le cadre de l'exercice de révision du plan de zonage, une analyse d'impact environnemental, devra être réalisée conformément à la Directive provisoire de Parcs Canada sur la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), pour les projets qui pourraient entraîner des effets négatifs.
- Optimiser les projets par une intégration de l'analyse des considérations environnementales dès le début du processus décisionnel et par l'examen de solutions de rechange des projets en comparant les effets environnementaux de ces solutions.



## 7.5 Les effets résiduels

L'analyse du plan directeur de la réserve de parc permet de noter que les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la mise en application des stratégies d'atténuation sont peu nombreux. Ces stratégies devraient permettre de réduire de façon significative les répercussions négatives sur les ressources culturelles et les ressources naturelles et de laisser peu de place aux effets résiduels néfastes.

## 7.6 L'évaluation des effets cumulatifs potentiels des actions de gestion du plan directeur

Les effets cumulatifs sont les effets négatifs résiduels des actions de gestion proposées dans le plan directeur qui sont associés aux effets négatifs de projets ou d'activités ayant cours dans la région de la Minganie qui ont affecté, affectent ou affecteront les composantes naturelles ou les ressources culturelles de la réserve de parc. De plus, l'évaluation des effets cumulatifs s'appuie sur le principe selon lequel les effets combinés des projets et des activités peuvent donner lieu à des impacts différents ou plus importants que ceux engendrés individuellement par ces projets et ces activités.

Les effets résiduels que l'on peut considérer comme peu importants après l'application des mesures d'atténuation préconisées dans cette évaluation environnementale stratégique n'entreront pas en interaction avec d'autres projets ou activités qui auraient pu favoriser une accumulation d'effets adverses plus grands. Ainsi, il est fort peu probable que les effets résiduels des projets régionaux potentiels aient des incidences sur les ressources de la réserve de parc.

## 7.7 Le suivi

Le programme de surveillance de l'intégrité écologique propose des indicateurs (i.e. écosystèmes) qui permettront de répondre de l'état du parc. Le rapport sur l'état de la réserve de parc est l'outil adéquat pour exécuter ce suivi. En outre, le processus d'analyse d'impact environnemental déterminera les besoins de surveillance pour les projets proposés dans ce plan directeur qui pourraient avoir des effets négatifs. Ce type de suivi d'efficacité vise à déterminer si les effets négatifs sont tels que prévus et si les mesures d'atténuation exigées par l'analyse d'impact réussissent à prévenir les effets négatifs.

## 7.8 Évaluation environnementale nécessaire

Il importe de déterminer les propositions qui pourraient nécessiter une analyse d'impact environnemental en vertu de la Directive provisoire de Parcs Canada sur la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Il faut se référer à la section 5.8 de l'Évaluation environnementale stratégique du plan directeur pour en obtenir la liste complète.

## 7.9 L'évaluation des conséquences globales

L'examen stratégique environnemental du plan directeur préliminaire permet d'affirmer que, globalement, les effets négatifs potentiels résiduels et les effets négatifs cumulatifs ne sont pas importants.

## 7.10 Conclusion

Dans l'ensemble, les stratégies clés ainsi que l'approche de gestion du secteur est présentées dans le plan directeur appuient le mandat et les politiques de gestion de Parcs Canada. Cet exercice a permis d'illustrer que le plan directeur maintient la protection des ressources naturelles et des ressources culturelles, favorise une amélioration de l'offre de services, la visibilité et l'intégration régionale de la réserve de parc dans son milieu. Les effets potentiels négatifs les plus préoccupants peuvent être atténués par l'application de mesures techniques connues ou d'autres moyens qui se sont révélés efficaces dans le passé. À la suite de l'application des mesures d'atténuation, peu d'effets résiduels pourraient subsister. Compte tenu de l'insularité de la réserve de parc, les effets des projets régionaux liés aux effets résiduels du plan directeur sont peu perceptibles. Des évaluations environnementales plus approfondies des projets devront être faites à une étape ultérieure de la planification, alors que suffisamment de détails quant à leur réalisation seront connus.

Les résultats de cette évaluation environnementale stratégique permettent de conclure que, sur la base des informations disponibles, le plan directeur de la réserve de parc a des impacts qui peuvent être atténués. Le plan directeur peut être mis de l'avant si toutes les mesures d'atténuation notées sont appliquées intégralement.



## Références bibliographiques

*Entente de principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, 2004, 88 p. + annexes cartographiques.*

GOSSELIN, Daniel. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, Étude auprès des visiteurs 2007-2008 : Analyse de l'expérience de visite*, Service de la recherche en sciences sociales, Parcs Canada, Centre de services du Québec, septembre 2009, 46 pages + annexes techniques.

PARCS CANADA. *Guide de la planification de la gestion, 2008, 102 pages.*

PARCS CANADA. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, Étude auprès des visiteurs, 2005, mars 2006, 26 pages + annexes.*

PARCS CANADA. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan : Étude auprès des visiteurs 2007-2008 : Patrons d'utilisation des visiteurs*, Jean-François Rivard, Service de la recherche en sciences sociales, avril 2009, 35 pages + annexes techniques.

PARCS CANADA. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, Plan directeur, novembre 2005, 119 pages.*

PARCS CANADA. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, rapport sur l'état de la réserve de parc, 2011, 55 pages*

PARCS CANADA. *Évaluation environnementale stratégique du plan directeur préliminaire, 2011.*

## Note au lecteur

Les termes « Innu Aitun » et « Nitassinan » qui se retrouvent dans le présent document proviennent de l'Entente de principe d'ordre général (EDPOG) entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada portant sur des revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutashkuan. Ces revendications font actuellement l'objet de négociations en vue de conclure une entente définitive



## Glossaire

### **Approche de gestion spécifique**

Approche visant à garantir la prestation intégrée du mandat de Parcs Canada dans une région spécifique, déterminée par divers facteurs : complexité des enjeux, superficie du lieu patrimonial, groupement logique de ressources, attachement particulier des résidents locaux ou des visiteurs à la région, ou simplement une région se prêtant à une approche distincte de gestion.

### **Comité de suivi**

Comité formé de représentants des communautés locales et des organismes du milieu intéressés par la gestion de la réserve de parc. Il joue un rôle consultatif auprès de la direction de la réserve de parc en ce qui concerne les enjeux et les orientations reliés à la protection et à la mise en valeur des ressources. Le comité permet d'améliorer l'intégration de la gestion de la réserve de parc au milieu régional tout en respectant le cadre de sa mission.

### **Droits ancestraux**

Les droits ancestraux sont les droits protégés par l'article 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, selon l'interprétation donnée à cet article par la Cour suprême du Canada.

### **Écosystème**

Ensemble structuré, constitué d'une aire géographique bien délimitée et caractérisée par des conditions écologiques particulières (climat, sol) servant de support physique aux communautés biologiques.

### **Énoncé des valeurs des ressources culturelles**

Document stratégique qui décrit les ressources culturelles et leurs valeurs associées aux parcs nationaux et aux aires marines nationales de conservation administrés par Parcs Canada et qui établit les objectifs visant à les protéger.

### **Entente sur les répercussions et les avantages**

Entente entre Parcs Canada et un groupe autochtone touché par le règlement d'une revendication territoriale, qui porte sur toute question liée à un lieu patrimonial protégé dont Parcs Canada est le propriétaire et le gestionnaire, et susceptible d'avoir un impact négatif sur le groupe autochtone ou de lui procurer un avantage.

### **Expérience du visiteur à Parcs Canada**

La somme des interactions personnelles d'un visiteur avec une aire patrimoniale ou avec ses gens; une interaction qui éveille les sens du visiteur, touche ses émotions et stimule son esprit, au point qu'il ressent un attachement à ce lieu.

### **Innu Aitun**

Désigne toute activité, dans leur manifestation traditionnelle ou contemporaine, rattachée à la culture nationale, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Innus associés à l'occupation et l'utilisation de Nitassinan et au lien spécial qu'ils possèdent avec la Terre. Sont incluses notamment toutes les pratiques, coutumes et traditions, dont les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins de subsistance, rituelles ou sociales. Tous les aspects spirituels, culturels, sociaux et communautaires en font partie intégrante. Les aspects commerciaux sont toutefois régis par les lois canadiennes et québécoises prépondérantes. Innu Aitun implique l'utilisation d'espèces animales et végétales, de roches, de l'eau et d'autres ressources naturelles à des fins alimentaires, spirituelles ou sociales, et à des fins de subsistance, conformément à l'article 5.2.4 [de l'EDPOG] (EDPOG, articles 1.2 et 1.3).

### **Intégrité écologique**

État d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus (LCPN, paragraphe 2 [1]).

### **Nitassinan**

Partie du territoire ancestral, au sens de l'EDPOG, des Innus de Nutashkuan, située dans la province de Québec.

### **Parcs Canada**

Entité publique créée en décembre 1998 par la Loi sur la création de l'Agence Parcs Canada, Parcs Canada a pour mandat de conserver, protéger et présenter des éléments importants du patrimoine naturel et culturel du Canada. Elle rend compte directement au ministre de l'Environnement.

**Parc national**

Parc national nommé et décrit à l'annexe 1 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada ou un parc créé conformément à une entente fédérale-provinciale et relevant de l'Agence Parcs Canada et qui n'est pas décrit à l'annexe 1 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Les parcs nationaux sont créés à l'intention du peuple canadien afin que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et l'enrichissement de ses connaissances. Ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations actuelles et futures.

**Plan directeur**

Document qui décrit les objectifs de gestion d'une aire patrimoniale protégée, ainsi que les moyens et les stratégies de mise en œuvre établis pour atteindre ces objectifs. Il sert de cadre à la préparation du plan d'affaire de l'unité de gestion et de plans plus détaillés en matière de gestion des écosystèmes, d'interprétation, de services aux visiteurs et d'évaluation de risques pour les visiteurs. Le plan directeur est approuvé par le ministre de l'Environnement conformément à la Loi.

**Rapport sur l'état**

Rapport qui donne un synopsis de l'état d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation, et en évalue le rendement relativement à l'atteinte des buts et des objectifs établis à l'aide d'indicateurs liés au mandat de Parcs Canada.

**Refuge d'oiseaux migrateurs**

Un refuge d'oiseaux migrateurs désigne une zone où il est interdit principalement de chasser des oiseaux migrateurs, de déranger, de détruire ou de prélever des nids d'oiseaux migrateurs ou d'avoir en sa possession un oiseau migrateur vivant ou le cadavre, la peau, le nid ou l'œuf d'un oiseau migrateur. Les refuges sont créés en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.

**Réserve de parc national**

Réserve de parc national nommée et décrite à l'annexe 2 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada ou une réserve de parc national relevant de l'Agence Parcs Canada et qui n'est pas décrite à l'annexe 2 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. La Loi sur les parcs nationaux du Canada indique que sont créées des réserves à vocation de parc lorsqu'un peuple autochtone revendique des droits sur tout ou une partie du territoire d'un projet de parc et que le gouvernement fédéral a accepté d'engager des négociations à cet égard dans le cadre de revendications territoriales.

**Résidant**

Toute personne physique ou morale qui réside sur une base permanente ou saisonnière sur le territoire de la MRC de Minganie et des communautés des Premières Nations de Nutashkuan et d'Ekuanitshit. Cette définition ne s'applique pas dans le cadre des activités traditionnelles des résidents de la Minganie.

**Ressource culturelle**

Une ressource culturelle est une œuvre humaine ou un endroit qui témoigne de l'activité humaine ou qui possède une signification spirituelle ou culturelle et à laquelle on accorde une valeur historique. Cette définition s'applique à des ressources très différentes les unes des autres, comme les sites, les paysages, les bâtiments, les ouvrages, les artefacts et les documents pertinents.

**Site archéologique**

Un lieu renfermant des traces d'activités humaines passées, situées en surface, dans la terre ou sous l'eau, où la gestion judicieuse des ressources et la compréhension des activités qui leur étaient reliées peuvent être réalisées au moyen des techniques de l'archéologie.

**Visite**

L'entrée d'une personne dans la réserve de parc à des fins récréatives, éducatives ou culturelles, et ce, durant les heures d'ouverture. La circulation locale, commerciale et de transit ainsi que les entrées effectuées au cours d'une même journée ou d'un même séjour qui ne constituent pas de nouvelles visites ne sont pas comptabilisées.

**Visiteurs**

Les personnes qui visitent la réserve de parc, qu'elles soient issues des populations locales, du Canada ou de l'étranger.

**Visiteurs touristes**

Les personnes qui visitent la réserve de parc et qui résident hors de la Minganie (entre Sheldrake et Nutashkuan) et ont passé au moins une nuit hors de leur domicile principal.